

Victoire des Canadiens

99e et 100e buts de Gainey en carrière

— page C-1



Le MANIAQUE AUX HONDA fait d'autres victimes

— page A-3



la tribune

71e ANNEE — No 209 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 24 OCTOBRE 1980 — (SAMEDI 50¢) 30¢

Débat constitutionnel

LES LIBÉRAUX MUSÈLENT L'OPPOSITION

OTTAWA (PC) — Ce n'est qu'après avoir imposé le bâillon à l'opposition et des heures de débats enflammés ponctués d'une querelle de procédure, d'accusations mutuelles, d'échanges d'insultes et de dénégations de part et d'autre que le gouvernement libéral du premier ministre Pierre Trudeau aura finalement réussi à réferer, à 1 heure ce matin, son projet de résolution constitutionnelle à un comité de 15 députés et 10 sénateurs.

Ainsi prend fin la première phase de l'historique débat au terme duquel le Parlement canadien devrait normalement s'adresser au Parlement britannique pour obtenir le rapatriement de la constitution, doublé d'une formule d'amendement et d'une charte des libertés fondamentales comprenant les droits linguistiques.

Bouillant de leur fauteuil, les députés conservateurs ont signifié leur opposition à la motion de clôture présentée par le président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, en entonnant en chœur le "O Canada". Toutefois, la majorité libérale sera venue à bout des forces combinées des conservateurs et des néo-démocrates par 132 voix contre 112.

Fort d'une concession du premier ministre Trudeau sur la propriété provinciale des ressources naturelles, le chef du

• "Le séparatisme est mort" (Trudeau)
— page B-1

Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déjà indiqué que son parti appuiera le projet de résolution constitutionnelle. Mais, au cours de l'après-midi d'hier, le jeune député néo-démocrate de Burnaby, M. Sven Robinson, tenait une conférence de presse pour révéler qu'il ne suivra pas la directive de son chef et qu'il voterait contre la résolution.

Priant "le gouvernement qui a présidé à la montée du séparatisme du Québec de ne pas donner naissance au séparatisme dans l'ouest", le chef conservateur, M. Joe Clark, a mené la charge contre les positions gouvernementales. A son avis, le premier ministre Trudeau a excédé "sa réputation de tromperie" en recourant à la guillotine pour clore le débat constitutionnel. "Moutons", a-t-il lancé à la députation libérale par la suite.

Le député conservateur de Saint-Jean ouest, et ancien ministre des Finances, M. John Cosbie, a pris la relève de son chef en disant que "nous savons que le premier ministre et le chef du NPD sont coeur à coeur, tête à tête, main dans la main et nez à nez". Il devait poursuivre

en soulignant que "nous savons tous également où le chef du NPD a mis le nez", provoquant un orage de rires et de cris des deux côtés de la Chambre.

Néanmoins, M. Trudeau ne devait pas tarder à remettre la monnaie de sa pièce à M. Cosbie en lui demandant où il avait mis son intelligence. "C'est à se demander s'il ne la garde pas là où il suggère qu'une autre personne met son nez", a-t-il retort sous les applaudissements nourris des libéraux et des néo-démocrates.

Malgré tout, le chef du NPD n'en était pas au bout de ses peines puisque le leader en Chambre du Parti conservateur, M. Walter Baker, profitait d'un moment de confusion pour le taxer de "prostituée satisfaite".

Les conservateurs dirigèrent également leur amertume envers la présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, qui trancha en faveur des libéraux au terme d'une bataille de procédure de près d'une heure sur la recevabilité de la motion de clôture.

Ecole pulvérisée par une explosion

70 enfants tués



— Photos: page D-2

BILBAO (AP) — Une violente explosion de gaz a détruit jeudi une école publique de quatre étages près de Bilbao, faisant au moins 70 morts parmi des enfants âgés de six à 10 ans.

Cette catastrophe est la plus grave qu'ait connue l'Espagne depuis la destruction du camp de camping de Los Alfaques il y a deux ans qui avait fait 215 morts et 64 blessés.

Les sauveteurs craignent que le bilan ne soit plus lourd car des corps sont probablement ensevelis sous des tonnes de débris. Une trentaine d'enfants ont été hospitalisés et les médecins ont déclaré que six d'entre eux étaient dans un état critique.

Selon un sauveteur, l'explosion paraît due à une défaillance d'un réservoir de propane qui a explosé alors qu'on le réparait. Une femme a déclaré qu'elle avait vu le bâtiment s'effondrer en l'espace de quelques secondes. "C'est comme s'il y avait eu un tremblement de terre, a-t-elle dit. J'ai vu quelques enfants qui tombaient des étages supérieurs. C'était si terrible que je

ne trouve pas de mots pour expliquer ce que j'ai vu".

Selon les autorités, le désastre aurait pu être plus grave car un seul des trois bâtiments a été touché par l'explosion. Les deux autres ont subi des dégâts mineurs. Les 500 écoliers qui se trouvaient dans ces locaux n'ont pas été blessés.

Des scènes pathétiques se sont produites juste après l'explosion. Des familles se sont précipitées sur les lieux en hurlant et ont sauté sur les débris encore fumants pour tenter de retrouver leurs enfants.

"Je n'ai jamais autant souffert de ma vie", a déclaré un sauveteur. "Deux de mes enfants se trouvaient dans l'école à ce moment mais heureusement, un seul bâtiment a été touché par l'explosion".

Un autre témoin a déclaré: "J'ai cru tout d'abord qu'il s'agissait d'un attentat". L'école se trouve au Pays basque, province qui est agitée par une violence politique qui a déjà fait une centaine de morts.

Québec, Terre-Neuve et le Manitoba devant leur Cour d'appel

WINNIPEG (PC) — C'est devant les Cours d'appel du Québec, de Terre-Neuve et du Manitoba que sera finalement contesté le projet constitutionnel du gouvernement fédéral.

Telle est la décision qu'ont prise, jeudi, les procureurs généraux des six provinces qui avaient annoncé leur intention, la semaine dernière, de soumettre la question du rapatriement unilatéral de la constitution aux tribunaux.

Le procureur général du Manitoba, M. Gerry Mercier, a précisé que la décision avait été unanime.

Même si seulement trois tribunaux sont saisis de l'affaire, a ajouté M. Mercier, les six provinces concernées vont participer au débat juridique.

Ce débat aura lieu "dès que la documentation sera prête", ce qui signifie, dans le cas du Manitoba, "dans quelques jours".

"La question, a-t-il expliqué, sera essentiellement la même, mais quelques différences marqueront les préoccupations locales et les circonstances."

M. Allan Williams, procureur général de la Colombie-Britannique, a signalé que sa province participera aux trois causes.

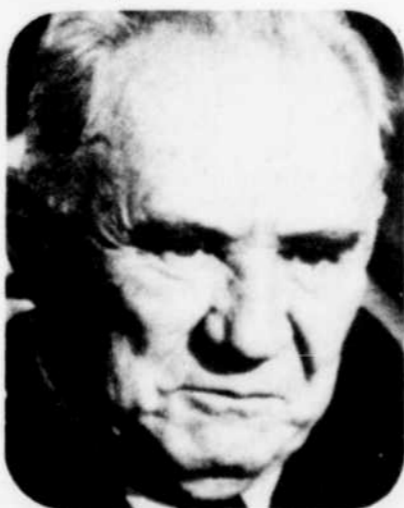
Il a expliqué, d'un autre côté, qu'on avait choisi le Québec, Terre-Neuve et le Manitoba pour des raisons bien particulières.

Le Québec, a-t-il dit, parce que ce fut une province fondatrice; le Manitoba parce qu'il a été créé; et Terre-Neuve parce qu'il s'est joint aux autres.

Il n'est pas question, par ailleurs, de se rendre devant le Parlement de Londres pour s'opposer au rapatriement. M. Mercier a dit à ce sujet: "Nous croyons qu'il s'agit d'une question qui doit être résolue par les tribunaux canadiens et non par le Parlement d'un autre pays".

Kossyguine démissionne

MOSCOU (AP) — M. Alexei Kossyguine a démissionné "pour raisons de santé" et a été remplacé par son premier collaborateur, M. Nikolai Tikhonov, a annoncé jeudi Tass.



M. Kossyguine, l'un des trois membres du triumvirat qui avait succédé à la tête de l'état après l'éviction de M. Nikolai Khrouchtchev en 1964, était gravement malade. Il était âgé de 76 ans.

• Politique à
l'étranger inchangée
— page B-7

M. Tikhonov, 75 ans, était le principal adjoint de M. Kossyguine depuis le 2 septembre 1976. Il avait remplacé M. Kossyguine pendant la maladie du premier

ministre.

La démission de M. Kossyguine a été annoncée au Soviet suprême jeudi après-midi par le président Leonid Brejnev.

Les castors, les voyants et les journalistes ont nui aux chercheurs

VAL D'OR (PC) — Les voyants, les journalistes et les castors ont nui aux sauveteurs, après l'effondrement du 20 mai dernier à la mine de Belmoral.

C'est l'agent André Gill, de la Sûreté du Québec, qui l'a affirmé à l'enquête du juge René Beaudry, jeudi.

Chargé du travail policier relatif à la mort des huit mineurs, M. Gill a raconté que, deux ou trois jours après l'effondrement, une voyante des Etats-Unis a téléphoné pour dire que deux hommes étaient encore vivants, dans une poche d'air située à 30 mètres de profondeur.

A la suite de cet appel téléphonique, les sauveteurs quittèrent leur poste pour concentrer les recherches à l'endroit désigné par la voyante.

Le 22 juillet, soit deux mois après l'effondrement, on trouva

deux cadavres à cet endroit. Ils avaient été tués sur le coup.

A une autre occasion, il fallut interdire aux journalistes de survoler la mine, car leur présence dans les airs nuisait au travail d'un hélicoptère de sauvetage, chargé d'installer une énorme pompe dans un trou rempli d'eau.

Il y eut enfin le problème des castors. On dynamitait constamment leurs digues, afin d'empêcher l'eau de couler dans la mine, mais les bêtes les reconstruisaient à chaque nuit.

• Les prédictions d'une
voyante ont retardé les
opérations de sauvetage
à Belmoral — page D-7

La Quotidienne

200

Persiflage

Il y a eu rajeunissement au Kremlin. Le jeune Tikhonov, 75 ans, a remplacé le vieux Kossyguine, 76 ans.

— 0 —

Les intellectuels tiennent des sommets...et oublient la base.

— 0 —

Par rapport aux Québécois "pure laine", les immigrants sont-ils des Québécois synthétiques?

— 0 —

Comme Ghislain Delage a la réputation de ne pas pouvoir diriger de gros compteurs, il serait très à l'aise comme instructeur des Canadiens.

— 0 —

On connaît le taon d'Achille des sexologues de Sherbrooke.

Le persifleur

gc GASTON COTE INC.
Le spécialiste en matériaux
de construction
1000 Gall est.
Sherbrooke 569-9841

Expérience-pilote de décentralisation

Lazure insiste sur la participation

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — De passage à Sherbrooke hier soir pour procéder au lancement officiel de l'expérience-pilote de décentralisation, le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure, a particulièrement insisté sur la participation de la population qu'il entend favoriser de diverses façons notamment en instaurant un système de compensation pour les bénévoles assistant aux conseils d'administration, commissions et comités.



Dans un premier temps, "il faut modifier les conseils d'administration des établissements et du Conseil régional de la santé et des services sociaux pour en arriver à ce que la majorité soit détenue par les représentants du public... Sinon, nous n'aurons pas réussi un des objectifs de la décentralisation qui est de donner à la population des outils de décision", a-t-il déclaré devant une assistance de 250 personnes -on en attendait 400- composée surtout de permanents des établissements.

M. Lazure les a incités fortement à "faire preuve d'imagination" et, en attendant les amendements à la loi modifiant la composition des conseils, à imiter les municipalités et à ouvrir leurs réunions au public. Convaincu de l'intérêt de la population et citant à preuve les 6.000 présences aux séances de consultation sur la politique du troisième âge, le titulaire des Affaires sociales a, au moment de la période de questions, fait part de son préjugé favorable pour que les délégués du public soient élus au suffrage universel comme les commissaires d'école.

De plus, il a souhaité que les institutions partagent avec le public le "pouvoir énorme" que leur confèrent les commissions administratives en y déléguant des représentants populaires plutôt que des per-

nents comme c'est le cas maintenant.

Question de pouvoir, M. Lazure a relevé que le décret suscite l'envie des autres régions... surtout le point obligeant le ministère à consulter le Conseil régional de l'Estrie pour établir les priorités dans l'ensemble du Québec.

Il a rappelé que la volonté de décentralisation du gouvernement débordait le seul champs des affaires sociales et s'inscrit dans la loi d'aménagement parrainée par le ministre Léonard, laquelle introduit des municipalités régionales de comté.

changements de vocation des établissements, M. Lazure a rétorqué que par le biais des permis d'opération, le ministère croit que le gouvernement doit encore avoir son mot à dire.

"Le gouvernement ne peut pas abdiquer sa responsabilité de dépense des fonds publics et il doit s'assurer que les changements ajoutent à la qualité des services, que le dossier a été bien préparé par le Conseil régional et que la population ainsi que les établissements comprennent la raison et la nature des changements".

Un représentant délégué à Youville pour y "ramener un peu plus de cordialité"

SHERBROOKE (LO) — Le ministre Denis Lazure a délégué un représentant à l'hôpital Youville et celui-ci doit, dès aujourd'hui, mener des rencontres avec les parties patronale et syndicale pour tenter de "ramener un peu plus de cordialité" dans les relations.

M. Lazure a annoncé cette nouvelle à la centaine de syndiqués venus manifester pacifiquement à l'entrée du motel Le Baron.

Il s'était auparavant dit "désappointé" de la situation à Youville, "un des centres qui était encore à l'avant-garde" et qu'il a plusieurs fois cité en exemple.

M. Lazure répondait alors aux manifestants qui venaient de lui remettre une pétition endossée par 300 salariées de Youville.

Nous ne sommes pas très contents de votre directeur général, mentionnait en substance le document. La reorganisation amorcée par l'ex-directeur Michel Dubreuil et à laquelle ont collaboré les employés, est fortement remise en question... à un tel point que l'ensemble des directeurs de service ont dû démissionner.

"Nous n'acceptons plus le style de gestion autocratique, dictatorial et

même policier, a déclaré le porte-parole des manifestants... Tous sont mécontents, employés, cadres, directeurs... Le climat n'a jamais été aussi mauvais que depuis l'arrivée de Paul-André Dorval.

Le porte-parole a repris des propos semblables devant l'assemblée venue écouter et échanger avec le ministre Lazure et il a alors expliqué que les syndiqués n'étaient pas des vandales mais avaient posé des gestes susceptibles de sensibiliser les autorités et le public à leurs difficultés.

Réponse du cabinet Lazure

"Pas question d'imposer une tutelle à l'Escale"

SHERBROOKE — "Il n'est pas question que le ministère des Affaires sociales impose une tutelle à l'Escale ni d'intervenir dans un conflit qui regarde le conseil d'administration et sa directrice," d'affirmer un membre du cabinet du ministre Lazure à la suite des récents événements qui ont bouleversé les activités de ce centre d'aide aux femmes en détresse.

Le seul moyen d'intervention qui peut être utilisé par le ministère des Affaires sociales, dans le cas d'organisme bénévole, est l'arrêt des subventions si la situation ne revient pas à la normale après un certain temps.

Quant aux \$25.000 envoyés au début de septembre à l'Escale, le porte-parole du ministre Lazure, Mme Anne Letourneau, a révélé que ce montant devait servir en totalité à la mise sur pied d'un service d'aide aux victimes de viol bien que le ministère possède peu de moyens de vérification.

Selon Mme Letourneau, les revendications monétaires de l'ex-directrice, Mme Laurette DeMontigny, devraient être acheminées vers la Commission des droits de la personne plutôt que vers le ministère des Affaires sociales.

Le Centre d'aide aux victimes de viol rejette les accusations de Mme DeMontigny

"Ce qui est important, c'est de répondre aux besoins d'aide des victimes de viol"

par Guy Crevier

SHERBROOKE — "Pour nous, ce qui est important, c'est de répondre aux besoins d'aide des victimes de viol. Quant aux propos de Mme DeMontigny, c'est un problème de régie interne et c'est au conseil d'administration de l'Escale à se prononcer sur la question."

C'est ce qu'a affirmé un porte-parole du Centre d'aide aux victimes de viol, mandaté par cet organisme pour faire le point sur la situation à la suite des accusations portées par l'ex-directrice de l'Escale, Mme Laurette DeMontigny.

"Notre seul but est d'assurer qu'un service d'aide aux victimes de viol soit mis sur pied dans la région par l'entremise des centres d'accueil, dont l'Escale, tel que proposé par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, lors de la reorganisation des services d'aide aux femmes", de confier un porte-parole du centre d'aide aux victimes de viol qui désire garder l'anonymat, comme le veut la coutume dans les services d'aide reliés au domaine criminel.

Du même coup, le centre d'aide aux victimes de viol rejette toutes les accusations portées par l'ex-directrice de l'Escale sur des pratiques malhonnêtes lors de la réunion générale tenue en juin pour l'élection d'un conseil d'administration de l'Escale.

"Il y avait au moins 150 personnes à la réunion de juin. Jamais nous avons tenté d'organiser quoi que ce soit. Les gens du milieu intéressés aux problèmes des femmes se sont tout simplement prévalus de leur droit en assistant à la réunion générale. Tout s'est passé en conformité avec les règlements et les objectifs prévus pour l'élection des conseils d'administration dans les institutions publiques", de confier le porte-parole.

D'ailleurs, les responsables du Centre d'aide aux victimes de viol soutiennent être arrivées à des ententes avec le conseil d'administration de l'Escale sur le besoin d'offrir des services aux femmes victimes de viol, bien avant la réunion générale de juin.

"C'est un comité, formé d'autant de membres de l'Escale que du Centre d'aide aux victimes de viol, qui en est venu à cette conclusion au mois de mai 1980."

"Il n'est pas question pour nous de mettre en péril les activités de l'Escale. Le ministère des Affaires sociales a répondu positivement à la demande de subvention envoyée en accord avec le conseil d'administration de l'Escale pour mettre sur pied un service d'aide aux victimes de viol dans la région."

"C'est uniquement avec les \$25.000 accordés au début de septembre que nous comptons offrir ces services. Il n'y a jamais eu de chicane entre nous et les employés ainsi qu'avec le conseil d'administration de l'Escale. Les seuls problèmes que nous avons rencontrés c'est avec Mme DeMontigny qui s'est toujours refusée toute discussion franche."

"Nous avons aucun pouvoir pour forcer les administrateurs de l'Escale à négocier avec nous. Ce que le ministre Lazure attend d'eux, c'est qu'ils mettent sur pied un service d'aide aux victimes de viol. Si nous avons entrepris un dialogue avec eux, c'est parce que nous avons travaillé dans ce type de service au cours des années passées et que notre expérience peut être mise à profit," de confier le porte-parole.

BINGO 70 la tribune 7 MARATHONS CONSECUTIFS. Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 7 BINGOS MARATHONS. Pour chaque BINGO MARATHON, il faut se rappeler que les numéros sont publiés dans la rubrique d'une ligne à la page. TOTAL \$9,800 A GAGNER. MARATHON No 3 \$700. A GAGNER. JEUDI, le 23 octobre 1980 G-55, G-48, I-22, G-49, B-6, O-66, G-58, I-24, N-44, G-54, O-65, G-57, B-4, G-46, I-18. VENDREDI, le 24 octobre 1980 G-56, O-61, G-47, G-51, I-21, B-8, G-53, B-5, G-59, I-26, O-63, N-33, B-3, G-60, N-45.

la tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8. Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910. YVON DUBÉ Président et Éditeur. JEAN-GUY FARAH Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier. LIONEL DALPÉ Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint. RÉDACTION JEAN VIGNEAULT Rédacteur en chef. JACQUES LAFONTAINE Chef éditorialiste-adjoint. SERGE GOSSELIN Directeur de l'information. CHRISTIAN BELLAVANCE Chef des nouvelles. GILLES DALLAIRE Adjoint au chef des nouvelles. MICHEL DIONNE Chef de pupitre. DENIS MESSIER Directeur des pages sportives. PUBLICITÉ FRANCOIS VAILLANCOURT Directeur de la Publicité. DAWSON BEAULIEU Chef des ventes locales. PAUL ALLARD Chef de la Production publicitaire. ATTELIER JACQUES E. LEDUC Directeur (technologie graphique). J. JACQUES DELORME Chef des opérations. ANDRÉ BÉLANGER Chef de la production. TIRAGE GASTON GAGNÉ Directeur au tirage. JACQUES ROY Chef des ventes au tirage. GÉRANTS DE DISTRICT PIERRE BEAULIEU Magog-Deville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord. LÉONARD BOULANGER Lac-Mégantic. CONRAD BERGERON Sherbrooke-Ouest. YVES BERGERON Sherbrooke-Nord. ANDRÉ FONTAINE Sherbrooke-Est - Ouest Lennoxville. Expédition MICHEL DOYON Chef à l'expédition. ANDRÉ JACQUES Adjoint à l'expédition. Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539. Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$75.00, 6 mois \$50.00, 3 mois \$33.00, 1 mois \$13.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Autres États-Unis: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Autres pays, outre-mer, etc.: 1 an \$125.00. "La Tribune" est socialement responsable. Elle est membre de l'Association des quotidiens de langue française, de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.



Est-ce manquer de "fini" pour un hôte que de recevoir ses invités avec, comme morceau de linge sur le dos, une robe dite orientale? Et dans un camp de chasse à part cela? Il faudrait le demander à Rolande Cloutier...

André Boisvert a paru surpris hier que la série mondiale soit déjà terminée. Il ignorait qu'elle était commencée, préoccupé qu'il était par l'entraînement de ses Gaiters.

La circulation à l'angle Galt et Bowen est de plus en plus un sport qui tient du rallye. Il y faut de la patience, une voiture en très bon ordre et des réflexes rapides.

Le journal La Presse parlait mercredi de l'avocat Reynald Fréchette comme du futur candidat péquiste dans le comté de Sherbrooke. Une prédiction ou le résultat d'une information privilégiée?

Les tirelignes servant à recueillir des sous pour la lutte contre la dystrophie musculaire ont fait leur apparition dans plusieurs succursales et places d'affaires de la ville de Sherbrooke... cette campagne de souscription qu'organise annuellement les pompiers de Sherbrooke avait permis l'an passé de recueillir \$2.000... ajoutons que c'est par milliers de dollars que le CHUS est subventionné par la fondation en question... alors!

Johanne Dutil utilisera désormais un cric pour lever les fenêtres de la caserne 1 du Service d'incendie de Sherbrooke... elle s'est fait prendre les doigts une fois et ce fut assez...

A propos de son accident, John Décarie aurait tenté de camoufler sa perte de contrôle dans une courbe par une très grande fatigue après une période d'étude intensive... de mauvaises langues racontent que ce serait plutôt attribuable à son inexpérience au volant...

Revenu bredouille, "Tapey" Laverdière ne s'est pas vanté de son voyage de chasse...

Le président de la ligue de quilles industrielle, Jean-Marie Bellavance a donné toute une exhibition l'autre soir en roulant un 266... que voulez-vous quand on est président, on ne peut faire les choses comme les autres!

C'est jeudi soir le 30 qu'aura lieu le banquet aux huîtres de l'Association de la construction des Cantons de l'Est au club de golf de Sherbrooke...

"d'une ligne... à la page" suite page B5

Ne passez pas les Fêtes seul. Agence de rencontre sérieuse. Inter-Union. St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke 3330, King o., suite 150. Tél.: 566-7966.

la tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8. Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910. YVON DUBÉ Président et Éditeur. JEAN-GUY FARAH Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier. LIONEL DALPÉ Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint. RÉDACTION JEAN VIGNEAULT Rédacteur en chef. JACQUES LAFONTAINE Chef éditorialiste-adjoint. SERGE GOSSELIN Directeur de l'information. CHRISTIAN BELLAVANCE Chef des nouvelles. GILLES DALLAIRE Adjoint au chef des nouvelles. MICHEL DIONNE Chef de pupitre. DENIS MESSIER Directeur des pages sportives. PUBLICITÉ FRANCOIS VAILLANCOURT Directeur de la Publicité. DAWSON BEAULIEU Chef des ventes locales. PAUL ALLARD Chef de la Production publicitaire. ATTELIER JACQUES E. LEDUC Directeur (technologie graphique). J. JACQUES DELORME Chef des opérations. ANDRÉ BÉLANGER Chef de la production. TIRAGE GASTON GAGNÉ Directeur au tirage. JACQUES ROY Chef des ventes au tirage. GÉRANTS DE DISTRICT PIERRE BEAULIEU Magog-Deville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord. LÉONARD BOULANGER Lac-Mégantic. CONRAD BERGERON Sherbrooke-Ouest. YVES BERGERON Sherbrooke-Nord. ANDRÉ FONTAINE Sherbrooke-Est - Ouest Lennoxville. Expédition MICHEL DOYON Chef à l'expédition. ANDRÉ JACQUES Adjoint à l'expédition.

St-François-Xavier
Le Club de chasse et de pêche: pas de politique municipale
 page 4

Drummondville
Fermeture de l'usine Space Color
 page 6

Victoriaville
Collision sur la route 116: 1 mort et 1 blessé
 page 6

Education sexuelle

Je n'ai pas l'intention de défier Mgr l'archevêque

SHERBROOKE (MR) — "Je n'ai pas l'intention de défier Mgr l'archevêque. Je défends tout simplement une conception chrétienne de la sexualité en accord avec l'enseignement traditionnel de l'Eglise et les déclarations plus récentes du pape Jean-Paul II".

• "Je vais faire connaître ma position: on ne peut pas douter que l'enseignement sexuel est immoral"

Le chanoine Larouche



Telles sont les paroles exactes du chanoine Achille Larouche, président du Comité régional d'études sociales pour la préservation de l'enfance, qui venait de prendre connaissance de la déclaration de Soeur Marie-Claire Vachon au sujet de l'éducation sexuelle dans les écoles et qui apprenait du même coup que Mgr Jean-Marie Fortier se préparait à faire connaître incessamment sa position à ce sujet.

"Je sais officieusement que les évêques du Québec sont contre l'éducation sexuelle dans les écoles, dit le chanoine Larouche. Si Mgr Fortier adopte une attitude différente, c'est son droit et je ne m'y opposerai pas. Par contre, je vais faire connaître ma position: on ne peut pas douter que l'enseignement sexuel est immoral."

Quant à la vision de l'éducation sexuelle qu'expose Soeur Marie-Claire Vachon, le chanoine Larouche la qualifie de matérialiste. "Elle pense qu'il se trouve, dans la personne humaine, assez de ressources pour éviter aux dangers de l'éducation sexuelle, dit le chanoine Larouche, et je crois que c'est irréaliste. De plus, elle parle de valeurs humaines, mais elle oublie les valeurs chrétiennes."

"Mon but, conclut le chanoine Larouche, est de mettre en garde les parents contre les dangers d'abandonner l'enseignement sexuel de leurs enfants à l'école. Si nous laissons faire, c'est la disparition de la culture chrétienne québécoise que nous constaterons dans un avenir rapproché."

Débrayage des étudiants du CEGEP Des employés et des enseignants se sont joints aux manifestants

SHERBROOKE (MR) — Les divers pavillons du Collège de Sherbrooke ont tous été évacués hier lors du débrayage des élèves du Cegep, qui avait pour but d'appuyer un étudiant de l'université de Montréal accusé de vol par son université.

Cette manifestation a amené l'administration, les employés et les élèves du Collège à quitter les lieux tôt hier matin, ne laissant pour toute vie aux abords du Cegep que l'agitation de quelques centaines de manifestants, qui se sont relayés depuis 7 heures du matin jusqu'hier soir.

Ce voyant, quelques employés du Collège, membres du personnel de soutien et enseignants, se sont joints aux manifestants pour les appuyer.

La manifestation s'est déroulée dans le calme et n'a pas requis l'intervention d'agents de la paix.

D'autre part, une cinquantaine d'élèves du Collège et une centaine de l'université de Sherbrooke montaient dans des autobus peu avant midi pour se rendre à une manifestation d'une plus grande envergure à l'université de Montréal pour appuyer la cause de l'étudiant Bruno Guy Héroux, qui est accusé de vol.

M. Edgar Domelle, président de

L'Association des étudiants de l'université de Sherbrooke, estimait à une centaine le nombre de manifestants représentant l'université de Sherbrooke à Montréal.

De plus, il révélait qu'une pétition circulait actuellement sur le campus universitaire de Sherbrooke afin de recueillir les noms des personnes qui dénonçaient l'attitude de l'Université de Montréal. De même, une vente de macarons s'inscrivait dans le cadre d'une campagne devant apporter aux universitaires de Montréal un appui financier était en cours. Selon, M. Domelle, il était trop tôt hier pour connaître les résultats de ces deux démarches.

Le but de ces manifestations est, disent les étudiants, de dénoncer les actes de répression dont sont victimes les étudiants des universités et des collèges du Québec.

Dans le cas de Bruno Guy Héroux, l'Université de Montréal l'a accusé de vol à la suite d'un geste de protestation de la part des étudiants de cette université, qui jugeaient ne pas devoir subir de hausse du loyer des résidences universitaires.

Les étudiants, avaient, en attendant les résultats d'une manifestation, déposé tous leurs chèques à la banque au nom de Bruno Guy Hé-

roux. L'Université avait alors accusé M. Héroux d'avoir volé les chèques.

M. Héroux a, depuis, subi son procès et il attend son jugement.

Selon M. Yves Gendron, de l'Association des étudiants du Collège de Sherbrooke, l'Université de Montréal veut briser le mouvement étudiant par une injonction permanente visant à interdire tout débrayage sur son campus. Si l'Université obtient cette injonction, selon M. Gendron, les administrations des autres institutions d'enseignement supérieur emboîteront le pas et feront mourir ainsi les associations étudiantes.

Fillette et éléphant...recherchés

SHERBROOKE (psj) — Une fillette et un éléphant ont été enlevés dans les limites de la ville de Sherbrooke et rien pour le moment ne laisse entrevoir une solution à cette disparition insolite.

Il ne s'agit pas d'un "team circus" puisqu'aucun cirque n'a fait d'apparition à Sherbrooke depuis plusieurs mois.

La fillette mesure quatre pieds et demi et portait au moment de sa disparition une robe rouge. Elle tenait également un parapluie ouvert à la main. L'éléphant, comme la plupart des pachydermes, a la peau grise.

Le duo a été aperçu pour la dernière fois sur la pelouse de Mme Fabiola Bérubé sur la rue Short. A ce sujet, Mme Bérubé se demande sincèrement "pourquoi les voleurs n'ont pas rafié le chevreuil, les canards et le cochon au lieu d'emporter les deux spécimens les plus pesants de sa collection".

Mme Bérubé a décrit l'éléphant et la fillette comme étant faits de ciment. Au fait, l'éléphant mesure deux pieds et demi de hauteur. "Il fallait qu'ils en aient envie car mon mari n'était pas capable de déplacer seul les deux monuments" a-t-elle précisé.

Est-ce tout simplement par respect pieux ou pour ne pas s'attirer la malédiction du ciel? Ou, et c'est plus probable, parce qu'elle était enchaînée que les voleurs ont décidé de ne pas voler la Madone reposant dans une grotte sur la même pelouse?

Mme Bérubé estime le montant du vol à près de \$300. La fillette et l'éléphant faisaient partie du décor depuis le dernier printemps. Sans doute que les plus brillants limiers de la Sûreté municipale seront mis sur l'affaire dès que le maniaque aux Honda aura été épinglé.

La Commission scolaire...en bref

Contrats de déneigement

SHERBROOKE — Le comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie a accordé à 14 entrepreneurs différents les 19 contrats de déneigement des entrées, stationnements et cours d'écoles de la Commission scolaire. Ces contrats sont tous à tarifs horaires et ils ont été accordés aux plus bas soumissionnaires.

Cueillette de fonds

L'exécutif a pris connaissance du rapport de la cueillette de fonds effectuée auprès du personnel de la CSRE dans le cadre de la campagne de Centraide Estrie. Plus de \$4,600 ont été recueillis auprès des employés de la Régionale, ce qui constitue une somme quatre fois supérieure à celle de la dernière campagne.

Le maniaque aux Honda compte une cinquantaine de victimes à son tableau

• Les vitres continuent de voler en éclats



SHERBROOKE (psj) — Depuis quelques jours, dans les limites de la ville, les yeux des automobilistes sont automatiquement rivés sur les voitures Honda.

C'est quasiment devenu instinctif depuis que le maniaque à la fronde fracasse à volonté une ou des vitres de voiture de modèle Honda qu'il rencontre sur sa route. La question que les gens se posent en arrivant au bureau: "As-tu rencontré des Honda? Pis, les vitres?"

On parlait d'une trentaine d'automobiles visées en fin d'après-midi mercredi; et jeudi, le nombre approchait la cinquantaine.

"Jusqu'à maintenant, de dire un responsable du service des pièces chez Econauto du boulevard Bourque, je n'ai éprouvé aucun problème à m'approvisionner. Je place une commande à Montréal et le lendemain, je la reçois."

Quand il n'y en aura plus à Montréal, on fera affaire avec Toronto puis ensuite avec Vancouver. Si jamais on réussissait à tarir de vitres Honda ces trois endroits, alors il n'y en aurait plus une de disponible dans tout le Canada.

Le problème que pourrait rencontrer le préposé du service des pièces repose beaucoup plus sur l'issue de cette guerre des billes menée par le maniaque que sur l'approvisionnement comme tel. "Ce qui arrive, d'expliquer le préposé, c'est que les automobilistes en commandent à plus d'un endroit et je crains de me retrouver avec une quantité astronomique de vitres. Habituellement, la vitre est comman-

dée au besoin, ce n'est pas quelque chose que l'on conserve en stock. Je vais probablement être forcé d'exiger un dépôt si je ne veux pas me retrouver perdant au bout de la ligne."

Il a bien raison de s'inquiéter de l'issue de cette guerre des billes car elle prendra fin un jour... en tout cas c'est non seulement ce que les autorités policières souhaitent mais elles ont pris des mesures pour y mettre un terme.

L'individu, armé d'une fronde et les poches pleines de billes (allées), opère depuis maintenant une semaine. Les premiers ravages ont fait leur apparition d'abord dans le quartier nord puis par la suite, un peu partout dans la ville. A voir le nombre de rues parcourues et surtout la distance les séparant, il ne fait aucun doute que l'individu circule en automobile.

Parmi les incidents reliés à cette affaire abracadabrante, soulignons qu'un propriétaire de Honda, victime de la guerre des billes, avait constaté le bris d'une vitre de sa Honda en fin de semaine dernière. Comme il en possédait une autre, il l'a réparée lui-même en ne portant pas de plainte au sujet de l'incident. Quelques jours plus tard, son véhicule était de nouveau la cible du maniaque.

Pour mettre un point final à la guerre des billes, il faudra non seulement la bonne volonté des policiers mais également celle des propriétaires de Honda et de tous les citoyens. Les premiers redoubleront de vigilance lors des patrouilles et même agiront anonymement alors que les seconds pourraient apporter une surveillance toute particulière à leur véhicule ou aux agissements louches dans leur quartier.

Le procès de Belley
La conductrice de la Cadillac aurait dû rouler plus vite que le CHAMPION DU QUÉBEC

SHERBROOKE — Le défenseur Jocelyn Gaudette a plaidé hier qu'il est pratiquement impossible mathématiquement que Michel Belley ait pu tirer un coup de feu vers 16 h. 30 sur Mme Monique Rodrigue-Marchand le 2 septembre 1977 à East Hereford et se rendre à 18 h. 26 au kilomètre 58 de l'autoroute des Cantons de l'est.

Il a soumis que pour ce faire, une dénommée Colette, la conductrice de la Cadillac vieille de sept ans transportant Belley aurait dû rouler plus vite que le champion du Québec qui avait effectué le parcours.

Me Gaudette a argumenté que Belley ne pouvait presque pas être à ces deux endroits à 1 h. 56 d'intervalle.

C'est ce qui ressort de sa plaidoirie devant le juge Georges Savoie de la Cour supérieure et un jury de sept hommes et quatre femmes au procès de Belley, qui est inculpé de meurtre au deuxième degré.

Me Gaudette a établi à 16 h. 30 l'heure de l'assassinat de la bouchère Marchand d'un coup de revolver en plein front.

Il se base sur le fait que Mme Christiane Marchand a vu une Camaro rouge et noire vers 16 h. 20, que M. Johnny Marchand a demandé à un voisin d'appeler la police quelques minutes après la mort de sa bru et que la police a reçu l'appel téléphonique à 16 h. 40.

Me Gaudette a noté que la Cadillac avait été interceptée à 18 h. 20 sur l'autoroute par l'agent Réal Flibotte.

Il estime qu'il est impossible pour un conducteur ordinaire de franchir la distance entre la boucherie et le kilomètre 58 en 1 h. 56.

Me Gaudette a indiqué que le champion pilote de rallye Gilles Lacroix, qui avait fait le parcours à sa demande avec le champion navigateur Marcel-Paul Raymond, a mis 2 h. 01.

Il évalue, d'après ses calculs, que la conductrice de la Cadillac n'aurait pu franchir la distance en 1 h. 56 même si elle avait roulé plus vite que M. Lacroix, compte tenu du plein qu'elle a fait et du déguisement que son passager aurait dû enlever.

Me Gaudette a mentionné que le conducteur de la Camaro, qui s'était arrêté à la boucherie, a été décrit par Mme Jean-Guy Beloin, M. Johnny Marchand et M. Richard Paquette comme étant un homme corpulent, les cheveux châtains et portant une barbe.

Il précise que M. Paquette a témoigné que cet individu ressemble à Marcel Lebus.

Me Gaudette a souligné que Belley n'avait pas de barbe et est de taille moyenne.

Il a poursuivi que le jury doit acquitter son client, qu'il n'a pas présenté comme un ange, s'il croit sa version à l'effet qu'il était allé livrer une Camaro volée à Lebus à East Hereford et n'a pas mis les pieds à la boucherie cette journée-là.

Me Gaudette a allégué que Belley devait être libéré même si on rejetait une partie de sa version.

Il a insisté sur le fait que son client avait été malhabile en tentant de dorer la pilule avec ses deux lettres de 1977 qu'il a écrites à Colette.

Me Gaudette a fait valoir que Belley demande à sa destinataire de dire qu'elle avait vu Lebus avec une barbe dans la Camaro dans un sentier de East Hereford et que la question de temps n'avait pas d'importance alors que plusieurs témoins rapportent que Lebus avait une barbe à cette époque et que le temps a une importance primordiale.

Il a poursuivi que son client devait aussi être acquitté même si le jury ne croyait pas sa version à cause de la question de temps expliquée plus haut.

Me Gaudette a déclaré que Lebus avait intérêt à lancer la balle à Belley après que la police eût recouru à un stratagème d'une incriminante déclaration fictive pour le faire parler.

Selon lui, Lebus a alors raconté que son client se serait confessé à lui à la porte d'un restaurant en révélant qu'il aurait eu une malchance un cours d'un hold up, qu'une femme avait pris un couteau et qu'il aurait tiré.

Me Gaudette a dit que Lebus avait intérêt à ne pas avoir une accusation de meurtre sur le dos lui qui a aussi tiré le 29 juillet 1977 au cours de deux hold up à Bury et Bisshopton.

Il a représenté que l'emploi du temps de Lebus le 2 septembre 1977 relève de la fantaisie.

Me Gaudette a rappelé que Lebus a témoigné qu'il était parti avec sa voiture à 16 h. 30 fêter le deuxième anniversaire de fréquentation de sa blonde, que son ami Marcel Fortin prétend qu'il avait effectué des réparations jusqu'à 18 h. 30 sur le véhicule, que sa blonde soutient qu'il avait passé la soirée à la maison avec elle tandis que Lebus affirme qu'il s'est saoulé dans des clubs.

Quant au revolver trouvé sur Belley le 5 septembre 1977 lors de son arrestation, il considère invraisemblable qu'un individu puisse prendre le risque de garder un objet aussi hot en sa possession alors qu'il avait pris la précaution de changer la plaque de sa voiture quelques minutes plus tôt.

Me Gaudette a ajouté que l'expert en ballistique n'avait pu relier cette arme de façon positive avec le crime.

995 donneurs de sang

SHERBROOKE (psj) — Lors de la clinique tenue au manège militaire de la rue Belvédère, les 20 et 21 octobre, 995 personnes ont donné de leur sang et à ce nombre viennent s'ajouter les 229 donneurs qui ont participé à la clinique annuelle du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le 22 octobre, pour un total de 1224 donneurs.

Mme Yvette Tessier, directrice de la Croix-Rouge à Sherbrooke, a voulu apporter des précisions sur l'utilité du sang et sur le pourquoi de cliniques plus courtes que celles tenues dans le passé.

"De la quantité de sang recueilli, une proportion de 75% est immédiatement acheminée vers le laboratoire du service de transfusion sanguine pour le fractionnement", de dire Mme Tessier en ajoutant que le corps humain ne recevait du sang entier que dans les cas d'accident ou d'actes chirurgicaux où il y a perte totale.

Au sujet de la tenue de cliniques plus courtes, Mme Tessier a souligné que Sherbrooke se trouvant éloignée des laboratoires, il fallait d'une part doser le sang selon la capacité des laboratoires puis, d'autre part, il y avait le fait que pour certains résultats souhaités, le sang devait être traité dans un délai de deux heures après la cueillette.

"C'est pourquoi on remarquera des cliniques plus fréquentes dans des centres comme Montréal et Québec, situés à proximité des laboratoires."

Les cliniques se trouvent ainsi réduites à cause des nouvelles techniques de la médecine moderne. Parmi les dérivés du sang utilisés, il y en a 14, on retrouve les globules rouges, les globules blancs, les plaquettes, le plasma, etc.

Tout en remerciant les donateurs et les bénévoles, Mme Tessier a annoncé la tenue de deux autres cliniques en novembre, soit la 20e clinique annuelle de l'Université de Sherbrooke.

A St-François-Xavier: le Club de chasse et de pêche nie se mêler de politique municipale

par Louise St-Pierre

ST-FRANÇOIS-XAVIER — Le Club de chasse et de pêche de St-François-Xavier s'explique mal pourquoi certains cherchent à induire en erreur la population de la municipalité en laissant croire que cet organisme sans but lucratif se mêle de politique alors qu'il n'en est rien.

M. Polydore Jolin, qui fut le président-fondateur du club et qui en est l'actuel gérant s'élève contre les affirmations mensongères du conseiller Roger Cartier. "Jamais le club ne s'est impliqué dans la politique. Les candidats en lice dans cette élection ont agi en leur nom personnel et je suis certain qu'ils n'ont pas eu de misère à trouver des signataires pour remplir leur bulletin de présentation." d'affirmer M. Jolin qui tient à rappeler le caractère social et sportif de son organisme "... qui, avec son Festival du faisan, fait connaître St-François-Xavier depuis de nombreuses années.

Au dire du gérant du Club, il est toutefois difficile de comprendre la décision du conseil de ne pas accorder de subvention au club pour l'organisation de son dernier festival. M. Jolin se demande même combien de municipalités, parmi les 55 du Québec qui tiennent un festival, refusent de subventionner l'organisme qui s'en occupe? de subvention à agi ainsi parce qu'il avait entendu dire que le conseiller Auguste Jolin avait des intérêts dans le club. "Ce qui est faux! Et si nous avons retiré notre demande, c'est pour éviter des problèmes et des discussions inutiles." D'autre part, M. Jolin soutient que le Club n'a jamais eu de démêlés avec la justice mais qu'il a subi au cours de la dernière année les harcèlements de l'Association des hôteliers. Le gérant du Club affirme que deux hôteliers de la région sont à la base de cette histoire. "La Cour supérieure a d'ailleurs rendu un jugement qui nous autorise à tenir dans le local du Club des activités où nos membres peuvent être accompagnés d'invités, tel que stipulé dans notre charte.

Mineurs
Par ailleurs, il a été reconnu que les mineurs ont droit d'être présents en tant qu'ils ne consomment pas de boissons alcooliques." de rappeler M. Jolin tout en ajoutant qu'il est également faux de dire que le club n'a pas opéré pendant près d'un an alors qu'il n'a été fermé que trois semaines.
Invité à livrer ses commentaires sur les propos du conseiller Cartier, le conseiller sortant de charge, M. Auguste Jolin, qui convoitait le siège du maire Roy a préféré attendre quelques jours avant de livrer ses commentaires.
Refus
De son côté, le maire Jean-Paul Roy refuse de s'impliquer dans cette histoire du Club de chasse et pêche en précisant que le sujet a déjà suscité suffisamment de commentaires.
Cependant, il s'interroge sur les réels motifs qui incitent Auguste Jolin à lui faire la lutte au siège de la mairie. "Depuis un an, M. Jolin songe à démissionner parce qu'il trouve que le travail de conseiller lui demande trop de temps. C'est moi, l'ai convaincu de terminer son mandat, alors comment peut-il maintenant viser la mairie!"
D'autre part, le maire sortant soutient que M. Jolin s'est souvent arrangé pour s'absenter ou quitter avant la fin d'une réunion du conseil quand il savait qu'une décision devait être prise sur un sujet sérieux ou pointilleux.

Région touristique Magog-Orford

Plan directeur d'aménagement terminé d'ici mai 1981

par Guy Crevier

SHERBROOKE — Le plan directeur d'aménagement de la région touristique Magog-Orford devrait être terminé d'ici le mois de mai 1981 et à partir du moment où les municipalités concernées s'entendent sur son contenu, la porte sera alors ouverte aux investisseurs intéressés à développer le potentiel touristique de cette région des Cantons de l'Est.

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, un porte-parole de la Direction générale du Tourisme qui s'est finalement vu confier la réalisation du plan directeur après de nombreuses négociations avec l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Des informations avaient laissé entendre récemment que la réalisation du plan directeur pourrait être retardée en raison de limitations budgétaires, mais devant l'urgence de la situation et le potentiel de la région touristique Magog-Orford, le ministre Duhaime de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a opté pour une solution d'urgence prévoyant la réalisation du plan directeur en régie interne.

C'est l'équipe qui a mené à bien le dossier de l'aménagement du mont Tremblant, dans les Laurentides, qui sera chargée de la confection du plan directeur.

Selon un porte-parole du ministère, la solution retenue par le ministre Duhaime fera économiser du temps puisque les responsables du projet ont déjà commencé leur travail et qu'un réalisme commune avec l'OPDQ aurait entraîné des délais pour l'engage-

ment d'une firme spécialisée.
Au cours des prochaines semaines, des hauts fonctionnaires de la direction générale du Tourisme rencontreront les principaux intervenants régionaux, dont la Commission d'aménagement touristique Magog-Orford qui est formée de représentants des municipalités de Magog, d'Orford, de Stukely, du canton de Magog et du canton d'Orford.
Selon un porte-parole de la direction générale du Tourisme, l'équipe choisie pour la réalisation du plan directeur de la région Magog-Orford a su faire preuve de beaucoup d'imagination dans la réalisation du plan d'aménagement du mont Tremblant, ce qui augure bien pour la région.

Dans la région touristique Magog-Orford, les experts devront prévoir un plan qui permette l'utilisation des aménagements touristiques à l'année longue et ce malgré la distance qui sépare les deux principaux pôles d'attraction, soit le mont Orford et le lac Memphrémagog.

Selon un des responsables du projet, une solution avant-gardiste pourrait bien être retenue pour garantir l'utilisation maximum des sites touristiques.

Outre les municipalités concernées, les éventuels investisseurs seront aussi consultés. Déjà des études ont été réalisées par une firme indépendante de la région de Québec sur les capacités d'aménagement du versant Ouest du mont Orford.

Un groupe d'hommes d'affaires d'origine suisse aurait également fait miroiter la possibilité d'investir plus de \$50 millions dans un complexe hôtelier à proximité du lac Memphrémagog à la condition que ce secteur, qui est désigné zone touristique internationale, soit doté d'un plan directeur d'aménagement afin de garantir les investissements.

Eviter les problèmes

Il semble, selon M. Jolin, que le maire Jean-Paul Roy qui a tranché dans la décision de ne pas verser

Vers les élections complémentaires

SHERBROOKE (FG) — Les difficultés succèdent aux difficultés pour l'Union nationale dans la circonscription de Brome-Missisquoi puisque le parti, après avoir retardé à jeudi (hier matin) la présentation de son candidat, M. Jean-Guy Pélouin, décidait, à la toute dernière minute, d'annuler cette manifestation.
Dans une conversation téléphonique depuis son bureau de Québec, hier, le chef intermédiaire du parti de Duplessis a expliqué que ni lui, ni Serge Fontaine, le président, n'auraient pu assister à cette fastueuse cérémonie qui devait se tenir à Cowansville. M. Michel Le Moignan a expliqué que cette décision faisait suite à un imbroglio relativement à la convocation de l'Assemblée nationale pour l'étude du dossier constitutionnel. L'UN croyait que l'appel se ferait jeudi matin. Mais M. Le Moignan a bien promis qu'il effectuerait une tournée dans ce coin de pays, possiblement dès dimanche après-midi.

lancés par M. Claude Ryan à son endroit, lors du passage du chef libéral, mercredi soir, à Cowansville, et rapportés dans l'édition d'hier de LA TRIBUNE. "Il a parlé de couchage avec le Parti québécois dans notre cas... ce sont des paroles très dures venant d'un ancien allié d'il y a à peine six mois. C'est injuste envers nous, mais je comprends que s'il a décidé de ne pas nous ménager, c'est qu'il sait que le report de l'élection générale au printemps prochain nous permet de nous réorganiser, peut-être avec un chef de prestige comme le maire Jean Drapeau, et cela lui fait peur", a-t-il dit.

cer officiellement dimanche sa campagne à Valcourt, où il possède ses quartiers, en présence de MM. Claude Ryan, Reed Scowen et Daniel Johnson fils, a décidé de transporter le tout à Acton Vale, bastion unioniste, où Mme Marie Charest, la candidate de ce parti, mène une campagne acharnée en suivant les traces de l'ancien représentant de Johnson à l'Assemblée nationale, M. Maurice Bellemare, et où elle possède, au dire de plusieurs, une très bonne audience.
De méchantes langues rajoutent que M. Picard devrait profiter de la journée pour procéder à un deuxième lancement de campagne, cette fois à Windsor, où la candidate péquiste, Mme Carmen Juneau, obtiendrait des appuis tou-

"Après tout, M. Noël avait terminé loin en troisième place lors de l'élection de 1976", se plaît à dire un organisateur libéral pour qui M. Noël est maintenant "entièrement grillé" au yeux des militants libéraux.

Un autre départ

Après le représentant libéral dans Mégantic-Compton, M. Fabien Bélanger, qui invite les électeurs à assister au lancement de sa campagne, à compter de 20 heures, à East-Angus, en présence de MM. Claude Ryan et Michel Pagé, député de Portouf, entre autres, le candidat du Parti québécois dans Brome-Missisquoi, M. Gérard Comptois, est déterminé à faire de même mercredi soir, 29 octobre, sans doute à Bedford, qu'il y ait des invités ou non.

Mais en bon philosophe qu'il est, M. Comptois ne s'inquiète pas et estime qu'il arrivera bien, d'ici mercredi, à mettre la main sur un ministre ou une autre tête d'affiche du Parti québécois... qui pourrait même bien être M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture.

Un manuel

Devant donner une conférence de presse à Sherbrooke mercredi matin, pour expliquer les points relatifs à une élection complémentaire, Me Pierre-F. Côté, directeur général des élections du Québec, a indiqué hier que les électeurs des circonscriptions de Brome-Missisquoi, Mégantic-Compton, Johnson et Outremont recevraient bientôt à domicile un "manuel de l'électeur". Ce document fournira tous les renseignements relatifs à la tenue d'une élection et au financement d'une campagne électorale.

Les yeux du PM ailleurs

Les yeux du premier ministre René Lévesque ne semblent actuellement pas tournés vers les Cantons de l'Est, où le 17 novembre, plus de 90.000 électeurs des circonscriptions de Brome-Missisquoi, Mégantic-Compton et Johnson se choisiront un nouveau député. Le chef du gouvernement québécois est-il désintéressé à ce point de la campagne qui commence à prendre son rythme de croisière qu'à cette date il ne prévoit faire aucune tournée dans la région? En tout cas, il faut entendre ses adjoints se confondre en excuses et répéter, l'un après l'autre, que le dossier constitutionnel prend beaucoup du temps de M. Lévesque...

Deux lancements à la fois

L'organisation du candidat libéral dans Johnson aurait-elle trouvé en l'agglomération d'Acton Vale son point le plus faible? Toujours est-il que M. Camil Picard, qui devait lan-

Corporation de transport pour handicapés inaugurée à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC — C'est en présence de son honneur le maire de Lac-Mégantic, M. Jean Lessard et de nombreux invités d'honneur, que M. Maurice Richard, a inauguré officiellement Trans-Autonomie Inc., une corporation de transport adapté aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

"Nous assistons à la phase terminale d'un projet qui depuis un an et demi, visait à doter Lac-Mégantic, d'un système de transport adapté permanent. Les personnes handicapées rencontraient toujours des problèmes de déplacement

dans leurs tentatives d'intégration, c'est pourquoi, ce projet fut mis sur pied", de déclarer M. Maurice Richard. "L'avènement de la Loi no 9, de poursuivre le président, la participation de différents organismes tel que: Promotion-Logement de Sherbrooke, le club Rotary, les Autobus Dostie Inc., la ville de Lac-Mégantic et le ministère des Transports, ont permis de concrétiser ce transport adapté."

"L'organisation du transport se résume ainsi: un mini-bus adapté fait du port-

te à porte sur un appel placé à un poste de répartition central qui, 24 heures à l'avance, planifie l'aller et le retour. Une secrétaire comptable, s'occupe de la répartition, elle planifie le transport et remet à un sous-contractant, une feuille de route. Fonctionnaire par sous contrat, nous permet de réduire les coûts et par le fait même de rentabiliser le transport. Nous estimons présentement pouvoir offrir, de préciser M. Richard, un service de 8 à 23 heures sept jours par semaine pour une somme avoisinant les \$35.000, ce qui est moins de la moitié

prévue par le ministère pour un service identique." Dans un avenir rapproché, nous espérons joindre à ce projet, d'autres municipalités. Egalement grâce à l'obtention de subvention du club Rotary de Lac-Mégantic, nous pourrions mettre en opération de façon expérimentale ce réseau.

Au cours de cette même conférence de presse, le maire de Lac-Mégantic a remis officiellement à M. Richard, au nom de la municipalité, un chèque au montant de \$6400 représentant la part de la corporation municipale à ce projet.

Pont de la rue Principale

Magog attendra des précisions du CN avant de décider de son sort

MAGOG (BG) — Le conseil municipal attendra toutes les précisions opportunes que lui fournira la compagnie Canadien Pacifique avant de décider sur l'avenir du pont de la rue Principale est à savoir si on procédera aux travaux de réparation et au réaménagement de ses approches ou bien si on acceptera la discontinuation du tronçon de la voie ferrée qui longe la rivière.

Durant tout l'été, à cause de la mauvaise condition dans laquelle le pont se trouve, les autorités municipales l'avaient condamné

à la circulation lourde et avaient demandé une étude du pont et de sa charpente. D'après une entente avec C.P., les travaux auraient normalement dû débuter le 8 septembre dernier. Ceux-ci ont cependant été retardés à cause d'une alternative conçue par la direction

de la ligne de chemins de fer. Dans une lettre adressée à la Cité de Magog, ont fait d'abord mention de la possibilité de rénover le pont et améliorer ses approches et, en second lieu, on propose l'enlèvement du tronçon. Cette deuxième suggestion a été littéralement rejetée par le maire Maurice Theroux qui croit cette disposition à la fois illogique et irréalisable à cause principalement de la présence de l'usine de Dominion Textile qui est desservie par cette voie ferrée. Le départ du chemin de fer pourrait, de l'avis de M. Theroux, causer de sérieux embêtements à la plus importante industrie locale.

Pour le conseiller Jean Fortin, la disparition de la voie ferrée serait très bénéfique, en autant que les travaux d'exécution ne seraient pas à la charge de la Cité de Magog. S'il rencontrait un quelconque récalcutance de la part de ses collègues du conseil, une fois qu'on en saura davantage du C.P. quant à la probabilité de cette réalisation, M. Fortin s'est dit prêt à avoir recours au référendum. Tout n'est cependant pas encore conclu, puisqu'il faudra attendre la réponse de la compagnie de chemin de fer avant que tout changement soit fait.

tenir à leurs exigences premières et ont donné un délai de sept jours à M. Grenier pour acquérir les équipements manquants. M. Grenier a alors expliqué qu'il attendait d'avoir une certitude d'obtenir le contrat avant de s'engager dans l'achat de pièces d'équipement. Quoi qu'il en soit, les conseillers procéderont à une nouvelle vérification d'équipement chez M. Grenier, le 27 octobre, avant de signer un quelconque contrat avec ce dernier.

C'est le fait que la municipalité octroyait ces contrats de déneigement pour une durée de trois ans qui a incité les membres du conseil à agir beaucoup de prudence.

Le Canton d'Ascot retarde d'une semaine la signature d'un contrat d'entretien des chemins d'hiver

CANTON ASCOT (isp) — Les autorités municipales du Canton Ascot ont décidé de retarder d'une semaine la signature d'un des contrats pour l'entretien des chemins d'hiver. D'ici là, près de 55 km de chemins ne seront pas déneigés advenant que l'hiver, qui est à nos portes, décide de se manifester et recouvre sur ces chemins une couche de blanche neige.

Le territoire de la municipalité qui compte 116,22 km de rues et de chemins a été divisé en six zones. Les contrats pour le déneigement des zones 3, 4 et 5 ont été signés lundi soir. Le déneigement des zones 3 et 4 qui couvrent 41,71 km a été confié à la compagnie

formée par M. Hector Clément, d'Ascot Corner, et M. Pierre Dubreuil, de Cookshire. Le travail de déneigement de la zone 5 qui s'étend sur 19,74 km sera exécuté par M. Léopold Maheux, de Johnville.

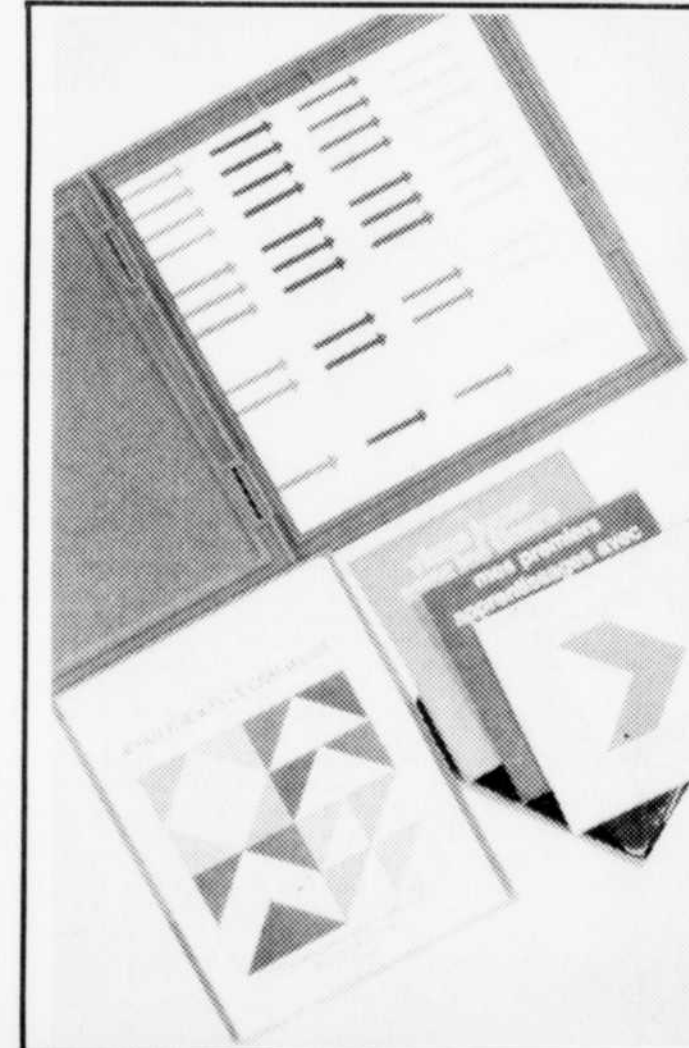
Si la municipalité a retardé la signature du contrat avec M. Robert Grenier, de Fleurimont, le plus bas soumissionnaire pour les zones 1,2 et 6 dont, c'est que cet entrepreneur n'a pas démontré, lors d'une vérification d'équipement par certains conseillers, qu'il disposait de tous les pièces d'équipement requis selon les normes établies par le conseil dans son appel d'offres.

Les membres du conseil ont jugé préférable de s'en



Rodrigue Biron
Des paroles trop dures

Au sujet du successeur du désormais péquiste M. Rodrigue Biron, il a été surpris de lire les propos



Le jeu auto-correct-art pour apprendre en s'amusant

Il invite à la recherche et permet de faire de merveilleuses découvertes dans une multitude de domaines. Ce jeu individuel pour tous, à partir de l'âge de deux ans, offre l'intéressante possibilité de s'auto-corriger.

- Boltier et 16 plaquettes 9⁹⁵ l'ens.
- Biunivoque 1, 2 ou 3 (pour les 3 ans) 3⁰⁰ ch.
- Bingo de l'espace (pour les 4 ans) 7⁵⁰ ch.
- Formes et couleurs no 1 ou 2 3⁵⁰ ch.
- Viens jouer avec les fleurs 9⁵⁰ ch.
- Mes premiers apprentissages 3⁵⁰ ch.
- Organisation spatiale 3⁵⁰ ch.
- Pré-numérique 3⁵⁰ ch.
- Le petit créateur (pour les 8 à 14 ans) 7⁵⁰ ch.
- 4.000 exercices de grammaire 30⁰⁰ l'ens.
- Eaton UNICEF et 2 brochures 2⁹⁵ l'ens.

Eaton au Carrefour de l'Estrie, Rayon 205

Venez ou téléphonez, 563-9555

EATON

CHU TÉLÉ-7

à vous toute la semaine



Un bambin périt dans les flammes à St-Malo

par Gilles Dallaire

ST-MALO — En dépit des efforts surhumains déployés par un père qui tentait désespérément d'arracher son enfant aux flammes, un bambin de deux ans a péri, hier matin, lorsqu'un incendie a ravagé une maison habitée par un jeune couple, à mi-chemin entre St-Malo et St-Isidore.

Il s'en est fallu de bien peu que, comme son jeune frère Etienne, Maxime,

l'aîné des enfants de M. et de Mme Régnald Vachon, ne périsse, lui aussi, dans l'in-

ce. Le garçonnet de six ans ne doit la vie qu'au courage de son père qui, bravant les flammes et la fumée, s'est hissé jusqu'à une fenêtre dont il a fracassé les carreaux et par laquelle il est parvenu à arracher l'enfant à une mort certaine.

L'incendie a-t-il été allumé par un poêle surchauffé

ou a-t-il été causé par un court-circuit? Un policier attaché au bureau régional des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, le caporal Marcel Laprade, tente, depuis hier matin, de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré la tragédie mais il est peu probable que la cause du drame puisse être connue avant quelques jours.

C'est lorsque les parents du bambin étaient à l'étable vaquant à la traite des vaches que les flammes auraient, semble-t-il, pris naissance, vers 8 heures, dans la cuisine de la vaste maison construite au début du siècle et que le jeune couple a acquise il y a une dizaine d'années. En quelques minutes, le feu et la fumée avaient envahi toute la maison à l'insu des parents qui, en raison de la distance qui sépare la maison de la grange, ne pouvaient entendre la sonnerie de la cloche qu'ils avaient pourtant pris la précaution de faire installer il y a quelques mois, afin d'être

rapidement prévenus si le malheur frappait.

Leur travail terminé, les parents auraient quitté l'étable et c'est alors qu'ils auraient constaté que les flammes dévoraient leur maison. La jeune femme aurait couru chercher du secours pendant que son

époux, après avoir arraché son aîné au brasier, tentait en vain de se porter à l'aide du bambin. M. Vachon serait parvenu à vaincre l'intérieur de la maison, épargnant toutefois l'extérieur de l'édifice. Les pertes sont évaluées à plusieurs milliers de dollars.



Le grand-père a tout tenté mais en vain

Fermée pour une quinzaine

La route 210 fait peau neuve

COOKSHIRE (GC) — La route 210, entre Birchton et Eaton Corner, ne devrait pas rouvrir à la circulation avant une quinzaine de jours en raison de travaux de réfection qui occasionneront des déboursés de \$934.184 d'ici à la fin de 1981.

Actuellement, les automobilistes doivent effectuer un détour par un chemin de terre qui relie la municipalité de Birchton aux limites de la ville de Cookshire.

C'est la firme Giroux et Lessard, de St-Georges de Beauce, qui a obtenu le contrat pour la réalisation des travaux qui se poursuivront au cours de l'année prochaine.

Depuis une dizaine de jours, des équipes procèdent à des travaux de déboisement, de nivellement, de dynamitage et d'installation de nouveaux pontceaux. Ce n'est qu'au début du printemps 1981, que la plupart des travaux d'excavation et d'aménagement

puisque des voies d'évitement seront aménagées et que la route empruntera à plusieurs reprises un nouveau tracé, seront effectués.

Toutefois la route 210 ne devrait pas être fermée à la circulation l'an prochain



Des équipes de travail procèdent au nivellement de la route et à l'installation de nouveaux pontceaux.

Voie d'accès au parc Canton d'Ascot lorgne un terrain

CANTON ASCOT — Si les négociations aboutissent avec M. Ludger Boisclair, la municipalité du Canton d'Ascot pourrait faire l'acquisition d'une bande de terrain qui deviendrait le prolongement du chemin Thibault d'où il sera possible d'accéder au parc municipal.

L'accessibilité du parc en toute sécurité est le motif qui a amené les autorités municipales à entreprendre des démarches qui permettront de relocaliser l'entrée au parc municipal initialement prévue sur la rue Belvédère.

Au cours d'une réunion de travail qui a suivi lundi soir l'assemblée du conseil, M. Raymond Demers, l'ingénieur conseil de la municipalité a livré aux édiles municipales l'état des négociations avec le propriétaire du terrain voisin de celui du parc, M. Boisclair. Le coût approximatif des travaux pour l'aménagement du parc municipal est fixé à quelque \$740.000. Avant de prendre toute décision quant à une entente avec M. Boisclair, les conseillers devaient tenir compte du fait que l'acquisition et l'aménagement de ce bout de rue signifiera une dépense additionnelle de \$30.000 qui ne sera cependant pas versée aux coûts des travaux du parc mais bien à l'aménagement d'une nouvelle rue.

Travaux à Asbestos

ASBESTOS (YR) — La ville d'Asbestos poursuit plusieurs travaux municipaux sur son territoire et plus particulièrement dans son parc industriel.

Ainsi, la ville d'Asbestos est à prolonger le Boul. Simoneau, le long de l'usine de filtration, afin d'y permettre la construction de plusieurs maisons à loyers multiples.

Un autre chantier mené par la ville vise à raccorder le Boul. Industriel au Chemin St-Georges, juste en face du nouveau complexe industriel.

La décision des membres du conseil et le résultat des pourparlers avec M. Boisclair devraient normalement être connus dans les prochaines semaines.

Les plans pour la construction du bâtiment de service et pour l'éclairage des installations sportives et autres du parc municipal étant prêts et acceptés, la municipalité ira en soumission prochainement. Les coûts de construction de ces deux seuls items représentent des dépenses de quelque \$200.000.

La BNE renoncera à l'intérêt

ROCK FOREST — La Banque de Nouvelle-Ecosse renoncera à percevoir l'intérêt qui a couru depuis le 1er janvier sur la somme de \$811.103 qui lui est due par la municipalité de Rock Forest si cette somme lui est remboursée avant le 15 novembre.

Ainsi en ont décidé les administrateurs de cette banque à charte qui, après avoir hésité pendant plusieurs mois, se sont rendus aux arguments déployés par les administrateurs de cette municipalité qui leur ont démontré que la situation financière de la municipalité de Rock Forest n'était pas aussi précaire qu'elle l'était il y a un an et qu'avant la fin de la décennie la municipalité aurait depuis longtemps renoué avec la prospérité.

La municipalité de Rock Forest avait été contrainte d'emprunter une somme de \$811.103 de la Banque de Nouvelle-Ecosse parce que le coût de travaux exécutés au cours de la dernière décennie sur le territoire de la municipalité avait été supérieur au coût auquel l'exécution de ces travaux avait été évaluée.

L'entente intervenue entre les administrateurs de la Banque de Nouvelle-Ecosse et les administrateurs de la municipalité privera cette institution financière de revenus évalués à plus de \$85.000.

LES PRIX DYNAMIQUES BELARUS

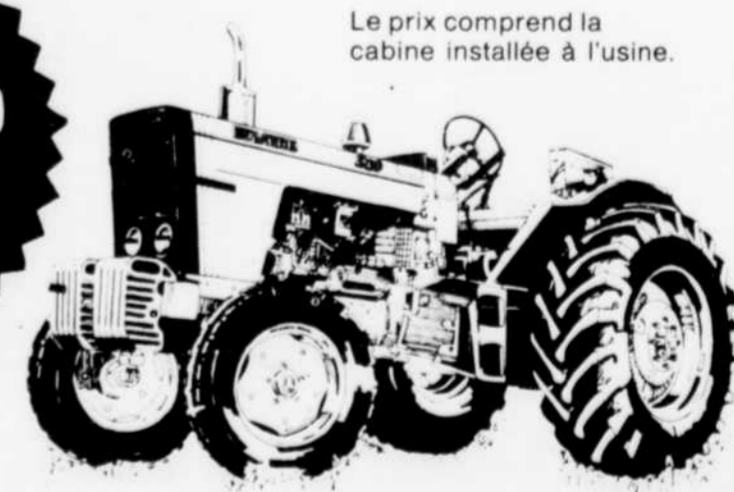
En plus d'un bon tracteur à 2 et 4 roues motrices, Belarus vous offre le

FINANCEMENT SANS INTERET JUSQU'AU 1er MARS 81*

(taux acheteurs approuvés)

Modèle 250	Modèle 400	Modèle 420	Modèle 500**	Modèle 800**
<p>PUISSANCE DE 31 CV SAE</p> <p>Prix \$5,372.</p>	<p>PUISSANCE DE 58 CV SAE</p> <p>Prix \$8,363.</p>	<p>PUISSANCE DE 58 CV SAE</p> <p>Prix \$11,143.</p>	<p>PUISSANCE DE 70 CV SAE</p> <p>Prix \$9,241.</p>	<p>PUISSANCE DE 85 CV SAE</p> <p>Prix \$12,565.</p>

JUSQU'À \$2000⁰⁰ DE RABAIS sur certains modèles.



Le prix comprend la cabine installée à l'usine.

Transport local et préparation par le concessionnaire en sus

Belarus Equipment of Canada Ltd.

Tous les prix comprennent: masses avant, barre d'attelage oscillante, compte-tours, pneus standard, F. à B. Montréal.



EQUIP. P. LACROIX INC.
R.R.5, MAGOG, BOUL. BOURQUE, TEL: 843-4609

POMMES McINTOSH
Avez-vous pensé à vos provisions?
Venez acheter vos pommes au VERGER DU COIN
Village Compton
A la sortie est vers Coaticook
Route 147, anciennement route 22
Clément Lessard, prop. Tél.: 835-9159

A la convention péquiste de Frontenac

Un adversaire pour Crégoire ?

THETFORD-MINES (PS) — La nouvelle relative à la condamnation du député péquiste Gilles Grégoire de Frontenac, pour détournement de mineurs, a eu l'effet d'une bombe dans la région de Thetford-Mines et, au cours des derniers jours, ce sujet a fait l'objet de plusieurs commentaires.

Une brève enquête menée par La Tribune a permis de constater que la carrière politique de M. Grégoire est beaucoup plus en danger que ce dernier ne

le prétend. En effet, les propos recueillis auprès de citoyens, travaillant particulièrement dans les domaines de l'éducation, médical et hospitalier, laissent

clairement entendre que le geste de M. Grégoire, bien que personnel, aura une forte influence sur les électeurs du comté lors du prochain scrutin général.

Certains membres actifs du PQ de Frontenac ont déjà compris la gravité de

la situation et des démarches seront entreprises au cours des prochains jours dans le but de trouver un candidat qui accepterait de solliciter un mandat lors de la réunion à l'investiture, prévue pour le mois de novembre prochain.

A l'origine, la convention péquiste devait se tenir à Thetford-Mines le 28 septembre dernier mais avait été annulée quelques jours auparavant. Le député Grégoire était alors le seul à avoir déposé sa formule de candidature. Mais, après cette remise, la période de mise en candidature sera à

nouveau ouverte, ce qui permettra éventuellement à des membres péquistes de se trouver un candidat. Des noms de candidats possibles ont même déjà été avancés. Il s'agit du directeur général du CEGEP de Thetford-Mines, M. Marcel Lafleur, du directeur

des services pédagogiques du CEGEP, M. Régis Allaire, du conseiller municipal Yvon Meilleur de Thetford-Mines et aussi de M. Jean-Claude Moisan, natif d'Inverness, actuellement vice-doyen de la Faculté des lettres à l'Université Laval.

Tel que prévu, ces informations n'ont pas été confirmées officiellement par des dirigeants du PQ de Frontenac mais La Tribune a appris de bonne source que quelques militants actifs tiendraient, dans les prochaines heures, une importante réunion à cet effet.

Voie rapide: mémoire présenté à De Belleval

THETFORD-MINES (PS) — "Nous en avons assez d'être desservis, dans le domaine routier, comme une région de second ordre. Il est temps que ça change et notre détermination est telle que nous prendrons tous les moyens pour que notre région obtienne facilement ce qu'elle mérite, soit l'AUTOROUTE 65."

Telle est la conclusion du mémoire préparé par la Chambre de commerce de Thetford-Mines et présenté hier après-midi au ministre des Transports du Québec, M. Denis De Belleval, par une délégation de représentants du milieu régional.

Le mémoire d'une vingtaine de pages contient en premier lieu l'historique de toutes les vaines revendications faites par les groupes de la région pour améliorer l'infrastructure routière régionale déjà existante. La Chambre de commerce émet aussi des commentaires relatifs à l'étude d'impact économique d'une autoroute devant relier Thetford-Mines à la 20 ainsi que du réseau routier actuel.

Le mémoire traite aussi du réseau d'autoroutes inter-provincial et note que seule la région de l'Amiante ne sera pas desservie prochainement par une autoroute, en tenant compte du fait que les travaux des autres projets seront complétés.

Pourtant, de prétendre la Chambre de commerce, dès janvier 1971, la Direction générale de la planification et de la recherche du ministère de la Voirie avait prévu l'implantation de l'autoroute 65 reliant directement Thetford-Mines à l'autoroute 20, soit à l'intersection de Villeroi.

"Aurait-on oublié la région de l'Amiante? Ou aurait-on simplement oublié d'entreprendre les travaux de l'autoroute 65? Fait à remarquer, l'autoroute 65 est bien celle que la population de la région de l'Amiante désire."

La Chambre de commerce demande donc que le projet d'implantation de l'autoroute 65 soit considéré sans délai comme axe routier prioritaire et qu'il fasse l'objet de la prochaine entente auxiliaire Canada-Québec.

En somme, pour l'organisme, le développement économique d'une région comme celle de l'Amiante est fortement tributaire de la qualité de son réseau routier car il influence directement l'implantation et l'expansion d'entreprises et de commerces, et l'apport du tourisme. C'est pour cette raison que la Chambre de commerce a entrepris une vaste campagne de sensibilisation et de pression et qu'elle désire obtenir une réponse satisfaisante dans les plus brefs délais.

Accusé de tentative de meurtre: Yvon Leclerc acquitté pour cause d'aliénation

THETFORD-MINES (PS) — C'est un verdict de non-culpabilité que le juge Louis Carrier de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Frontenac a rendu hier matin, au Palais de justice de Thetford-Mines, en rapport avec la tentative de meurtre survenue à Lyster dans la nuit du 11 au 12 août dernier.

C'est après avoir entendu les témoignages de la victime, d'un enquêteur de la Sûreté du Québec et du psychiatre Pierre Gagné de Sherbrooke que le magistrat a acquitté M. Yvon Leclerc pour cause d'aliénation. Le juge Carrier a aussi ordonné que M. Leclerc soit tenu sous garde rigoureuse à la clinique Robert Giffard de Québec jusqu'à ce que son état mental se soit amélioré.

La victime de la tentative de meurtre par étranglement, Mme Marielle Leclerc (la belle-sœur du prévenu) et l'enquêteur André Hardy ont clairement démontré, par leur récit, que l'agresseur n'était pas dans un état normal lors de l'événement en question.

Apte à subir un procès

D'autre part, le juge Carrier a fixé au 21 novembre prochain la tenue de l'enquête préliminaire de Serge Leblanc de St-Praxède, accusé du meurtre au premier degré de M. Camille Belgarde, survenu dimanche le 14 septembre dernier dans le rang 12 de la municipalité de Ste-Praxède.

Lors de la comparution d'hier, le procureur de la défense, Me Gilles Ouellet, a fait entendre un seul témoin, soit le psychiatre Pierre Gagné. A la lumière de tests subis par le prévenu, le docteur Gagné a soutenu que M. Leblanc était apte à subir son procès. Par l'entremise de Me Ouellet, il a demandé au magistrat la permission de garder sous observation le prévenu pour une quinzaine de jours, soit le temps nécessaire pour compléter son dossier.

Le juge Carrier a donc recommandé que le suspect soit détenu au département psychiatrique du Sherbrooke Hospital et a fixé son enquête préliminaire au 21 novembre prochain.

Fermeture de l'usine Space Color

DRUMMONDVILLE (RJ) — L'usine Space Color, spécialisée dans la préparation et la coloration des fils de tapis depuis 1973, fermera ses portes au début de décembre prochain.

Telle est la nouvelle annoncée hier par le directeur des relations extérieures de l'usine, M. Pierre Lafontaine, en précisant que l'avis de fermeture en date du 6 décembre a déjà été envoyé au ministère du Travail des deux paliers de gouvernement.

Selon M. Lafontaine, les principales raisons invoquées par la partie patronale sont la conjoncture économique du marché du tapis et la consolidation de toutes les opérations entourant la fabrication sous un seul toit, soit à l'usine Les Tapis Venture de la rue Janelle dans le parc industriel.

"Le marché du tapis subit actuellement une période difficile. Pour nous, le regroupement des opérations sous un seul toit sera nettement plus rentable. Il serait d'ailleurs illogique de continuer à opérer deux plans quand nous pouvons tout faire à un seul endroit," de déclarer M. Lafontaine, qui a également ajouté que la situation de la construction a aussi pesé lourd dans la décision.

Présentement, 17 employés travaillent à Space Color et un transfert de ceux-ci aux Tapis Venture devraient se faire graduellement dans les prochains mois. Incidemment, quelques-uns d'entre eux ont déjà trouvé un nouvel emploi sur les équipes de jour et de nuit aux Tapis Venture.

"Il n'est pas impossible que nous récupérions d'autres employés même si rien n'est signifié à ce propos dans la convention collective," devait aussi préciser M. Lafontaine.

Mentionnons finalement que les usines Space Color et Tapis Venture appartiennent à la firme Harding Carpet de Toronto qui en avait fait l'acquisition il y a quelques années de la compagnie américaine Venture.

A ses débuts en 73, la compagnie Space Color comptait une cinquantaine d'employés. L'été dernier, au retour de la période des vacances, la direction de la compagnie procédait à une première coupure du personnel.



L'usine Space Color fermera ses portes au début de décembre prochain. Toutes les opérations entourant la fabrication seront

centralisées sous un seul toit, soit à l'usine Les Tapis Venture de la rue Janelle dans le parc industriel.

Mises à pied dénoncées par l'exécutif des syndiqués de Ventilateur Victoria

VICTORIAVILLE (DG) Les membres de l'exécutif du Syndicat des salariés de Ventilateur Victoria, affilié à la CSN, ont donné une conférence de presse, hier matin, pour dénoncer les mises à pied qui seraient le résultat de la relocalisation et de la modernisation de l'entreprise, dans le parc Industriel, de Victoriaville.

Au cours des trois dernières semaines 24 travailleurs ont reçu un avis de cessation d'emploi pour une période indéterminée. Le syndicat est inquiet, de commenter M. Michel Dumont, président du syndicat

des salariés de Ventilateur Victoria. C'est la première fois en trois ans que nous avons des mises à pied aussi importante et elles sont incompréhensibles dans le sens que la compagnie a reçu des subventions de un million et demi pour se relocaliser, se moderniser et créer des emplois en 1979.

Face à cette situation les syndiqués de Ventilateur Victoria ont demandé au cours d'une assemblée générale que la compagnie réembauche les 24 travailleurs mis à pied.

"Ce que l'on réclame, de mentionner M. Dumont, c'est le re-

spect de notre droit au travail. Pour les chômeurs et leur famille, c'est la misère qui les attend, l'incertitude et les problèmes avec l'assurance-chômage et certainement pas une "job" avec le haut taux de chômage dans la région."

L'exécutif du syndicat soutient que les patrons utilisent les mises à pied pour faire payer aux travailleurs la crise. "On modernise la machinerie pour réaliser encore plus de profits. Le syndicat n'a rien contre la modernisation, il est d'accord avec la modernisation, mais que ça ne se fasse pas au détriment des emplois".

"Le syndicat, d'ajouter M. Michel Dumont, dénonce les 24 mises à pied ainsi que les subventions obtenues par la compagnie des gouvernements provincial et fédéral. C'est à coup de plusieurs cent milles dollars que le gouvernement subventionne les entreprises. Les subventions servent plus à faire des mises à pied qu'à créer des emplois."

Les salariés syndiqués de Ventilateur Victoria (il en reste 94) ont mandaté leur exécutif pour mener la lutte et éveiller l'attention de la population et des autres syndicats.

Partout dans la région des Bois-Francs, de commenter M. Dumont il y a des mises à pied et des travailleurs qui se voient brimer, comme à la Royal Chesterfield. "C'est pourquoi, nous invitons les autres syndicats à appuyer la lutte pour le droit au travail en faisant parvenir des messages d'appui au Conseil central de Victoriaville (CSN), au 100 est, boul. Syndac, au nom du Syndicat des salariés de Ventilateur Victoria. C'est par l'unité de l'ensemble des travailleurs que le droit aussi fondamental que d'avoir un emploi sera respecté de conclure M. Michel Dumont.

Collision à Ste-Victoire: un MORT et un blessé

ARTHABASKA (DG) Un quinquagénaire est mort des suites d'un accident de la circulation tôt hier matin, sur la route 116, dans la municipalité de Ste-Victoire. La victime est M. Adrien Fréchette, 54 ans, du 23 de la rue Rousseau, à Victoriaville.

Le conducteur de l'autre véhicule, M. Pierre Bilo-deau, 25 ans, du 1.500 de la route 5, à Princeville, a subi des blessures mineures dans cette collision.

L'impact se serait produit vers 23h40 alors que la victime, M. Adrien Fréchette sortait du rang Lainesse pour prendre la route 116. L'automobile de M. Fréchette aurait été heurtée par le véhicule qui circulait sur la 116. Les deux conducteurs étaient seuls

dans leurs véhicules respectifs.

La mort aurait été pratiquement instantanée. On a constaté le décès à l'arrière de la victime à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

C'est l'agent Pierre Beaulieu, de la Sûreté du Québec, détachement d'Ar-

thabaska, qui a procédé aux constatations d'usage. Les ambulanciers de la maison Bois-Francs ont procédé au transport des blessés.

Accusé de négligence et d'incendie criminel

DRUMMONDVILLE — Un jeune homme de 20 ans, Alain Fortier, d'adresse inconnue mais ayant déjà résidé à Drummondville, a été cité hier devant le juge Charles Cliche de la Correctionnelle, sous deux accusations très graves: négligence criminelle ayant causé la mort et incendie criminel, en vertu des articles 202 et 390 du code criminel.

Le procureur de l'accusé, Me Jean Côté, a réclaté au nom de son client un examen psychiatrique à

être tenu dans les 30 prochains jours au service de psychiatrie de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville. On a pu savoir que Fortier est soupçonné d'avoir mis le feu dans des meubles de salon le 13 juin 1980, dans une maison unifamiliale du 433 de la rue Chas-sée à Drummondville, qui servait de foyer pour un groupe de jeunes gens et de jeunes filles handicapés mentalement. L'incendie, qui avait débuté vers minuit et quart, avait causé la mort d'une pensionnaire,

Sylvie Poirier, 24 ans, et la suffocation d'un autre. Sans la présence d'esprit du responsable de groupe, M. Richard Patry, qui avait fait évacuer la maison dès le déclenchement du détecteur de fumée, il semble bien que le nombre des victimes aurait été beaucoup plus élevé parmi les huit ou neuf pensionnaires de l'immeuble. Rappelez que tous ces pensionnaires travaillaient à l'AR-PAD, une institution spécialisée, et dépendaient de la Maison Ste-Clothilde.

Par ailleurs, le coroner du district de Drummond, Me Marcel Bernier, n'a pas tenu d'enquête publique sur la mort de la jeune Poirier, mais avait conclu que l'affaire constituait un cas de recherches.

Les accusations ont été portées ultérieurement contre Fortier et le jeune homme a été arrêté le 14 octobre. Il est détenu depuis cette époque et hier matin, c'est menotté et escorté par un gardien de prison qu'il s'est présenté devant le tribunal. Il comparaitra à nouveau devant le juge Cliche à la mi-novembre et reste détenu entretemps.

Chronique municipale

Fondation d'un CLSC

ACTON VALE — Attendu que la présence d'un CLSC serait à l'avantage des citoyens d'Acton Vale et des municipalités environnantes, le conseil de ville d'Acton Vale a adopté une résolution afin d'appuyer officiellement les démarches encourues jusqu'à présent en vue de la fondation éventuelle d'un tel organisme dans la région. Le conseil a adopté cette résolution se basant aussi sur le fait qu'un comité provisoire est déjà en action dans la municipalité en regard de la fondation d'un tel centre et que ce comité a déjà tenue des séances d'information auprès de la population.

Travaux sur le boulevard Acton

Sur une proposition du conseiller Gaston Giguère, le conseil d'Acton Vale a récemment accepté le rapport relatif aux dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard Acton. Le montant de ces travaux s'élève à 28.789,97 dollars.

4 ans de détention de plus pour Robert Clare

DRUMMONDVILLE — Arrêtés par la police de cette municipalité, Clare a plaidé coupable à des accusations de vol de matériaux de construction et de deux révolvers de police. Vu la longue feuille de route du prévenu, le juge Cliche n'a pas hésité un instant à suivre la suggestion de la défense et de la Couronne qui lui suggéraient une peine de quatre années de pénitencier. On sait que Clare était détenu depuis son arrestation, le 25 mai. Il est apparu hier devant le juge menotté et surveillé par deux gardiens.

Arrêtés par la police de cette municipalité, Clare a plaidé coupable à des accusations de vol de matériaux de construction et de deux révolvers de police. Vu la longue feuille de route du prévenu, le juge Cliche n'a pas hésité un instant à suivre la suggestion de la défense et de la Couronne qui lui suggéraient une peine de quatre années de pénitencier. On sait que Clare était détenu depuis son arrestation, le 25 mai. Il est apparu hier devant le juge menotté et surveillé par deux gardiens.

Débrayage au CEGEP

THETFORD-MINES (PS) — Les activités académiques ont été perturbées durant toute la journée d'hier au Collège de la région de l'Amiante suite au débrayage des étudiants réguliers qui ont alors voulu démontrer leur appui envers un étudiant de l'Université de Montréal au prise avec des problèmes juridiques.

C'est dans une proportion de plus de 70 pour cent du suffrage exprimé que les cégépiens de la région ont accepté de surseoir à leurs cours et de dresser des lignes de piquetage jusqu'en fin d'après-midi. En outre,

un groupe d'entre eux s'est rendu à Montréal pour manifester en faveur de la cause de cet universitaire et aussi pour défendre leurs droits d'étudiants.

Cet étudiant serait accusé de vol et recel du fait que, après un mandat reçu, il gardait en sa possession les chèques des étudiants habitant les résidences de l'université. Ces derniers voulaient ainsi protester contre les hausses, jugées injustifiées, du coût des logements.

Le débrayage a donc entraîné la suspension des cours réguliers et, seuls les cadres et gérants ainsi que

du personnel désigné, comme des gardiens et la téléphoniste, ont pu pénétrer à l'intérieur de l'institution, hier. Tous les autres employés syndiqués ont respecté la ligne de piquetage. Toutefois, cette grève d'hier soir n'a pas perturbé, hier matin, les cours dispensés par le Service de l'éducation aux adultes du Collège.

La Commission pédagogique du cégep doit se réunir aujourd'hui dans le but d'étudier une proposition recommandant la possibilité de reprendre cette journée académique.

Convention libérale remise

DRUMMONDVILLE — La convention politique du parti libéral provincial de Drummond, qui devait se tenir cette semaine au Dauphin, a été remise à une date indéterminée, probablement au printemps prochain.

C'est ce qu'a annoncé le président, M. Lucien Couture, en expliquant que cette remise est reliée au fait que les élections ne sont pas tenues cet automne.

A LOUER
2 locaux commerciaux soit pour magasin ou bureau, 325 pi.ca. et 500 pi.ca., climatisés et pouvant être réunis. Situé secteur commercial rue Lindsay à Drummondville.
Inf.: 1-819-477-6502
1-819-848-2304
58343

Vivre en 80

Colloque sur l'adolescence: plein feu sur le délinquant

par Guy Crevier

SHERBROOKE — De tous les adolescents, c'est surtout le délinquant qui aura retenu l'attention au Colloque sur l'adolescence dont les premières séances se déroulaient, hier, à l'Université de Sherbrooke devant plus de 300 personnes.

Les participants ont été unanimes à dénoncer certaines applications de la



Me Ruffo Mondor

Loi 24, mais aucun n'a condamné entièrement cette loi sur la protection de la

jeunesse.

C'est la représentante du Barreau du Québec, Mme André Ruffo Mondor, qui s'est montrée la plus critique envers la Loi 24 qui selon elle n'a fait que dévoiler au grand jour l'incompétence des services d'intervention et d'aide à l'adolescent.

"Du jour au lendemain, le gouvernement a imposé la Loi 24 à toute une série d'intervenants qui n'étaient pas habitués à travailler ensemble et qui ne possédaient à peu près pas d'information sur la nouvelle loi de la protection de la jeunesse. Ce qu'il aurait fallu améliorer en même temps, ce sont les services et les ressources qui déjà ne tournaient pas rond", de révéler Me Ruffo Mondor.

L'aspect de la déjudiciarisation, qui permet au délinquant d'obtenir une peine communautaire indépendamment du délit commis, semble être appliqué d'une façon trop inégale selon Me Ruffo Mondor.

Par ailleurs, la représentante du Barreau s'est réjouie de la structure qui permet à l'adolescent d'avoir recours à des droits légaux établis. Bien plus, elle espère que les délinquants feront un jour appel aux avocats avant de rencontrer le Directeur de la protection de la jeunesse, tel que le permet la loi.

Des aspects positifs

"Si le gouvernement est sérieux dans son intention



M. le juge Albert Gobeil

de reconnaître les droits légaux des adolescents, il doit être conséquent et ne pas avoir peur de mettre à la disposition des délinquants des ressources supplémentaires de qualité." d'ajouter Me Ruffo Mondor tout en reconnaissant à la Loi 24 plusieurs aspects positifs.

Quant au rôle des avocats, elle le juge primordial et souhaite qu'un plus



Gaétan Gagnon

grand nombre de membres de sa profession s'intéresse aux besoins légaux des délinquants. D'ailleurs, Me Ruffo Mondor est le seul membre de pratique privée du Barreau du Québec qui s'occupe à plein temps de la défense des adolescents.

Selon le juge Gobeil, du Tribunal de la jeunesse de Sherbrooke, il considère

que la Loi 24 n'est pas en application depuis assez longtemps pour porter un jugement définitif.

Des failles

Le juge Gobeil reconnaît toutefois l'existence de fail-



Julien Ares

les dans la loi sur la protection de la jeunesse, mais se garde bien d'être alarmiste. "Ce qui est important, c'est que la Loi 24 a défini clairement le rôle du juge et favorisé un dialogue constant entre les organismes

impliqués", d'ajouter le magistrat tout en reconnaissant le bien-fondé d'une loi sur les droits de la jeunesse au Québec.

Pour Gaétan Gagnon, psycho-éducateur de l'Université du Québec, la Loi 24 ne répond pas à toutes les aspirations des travailleurs des centres d'accueil. Selon lui, il y a trop de place à in-

terprétation dans la Loi sur la protection de la jeunesse, ce qui permet au délinquant de se faulxer comme il le désire.

Quant au représentant des psychologues au colloque sur l'adolescence, M. Julien Ares, il a tenu à souligner que jamais le Québec n'avait été doté d'aussi beaux adolescents.

"Pour moi, les jeunes de 12 à 14 ans possèdent des qualités incroyables qui sont le résultat d'un système d'éducation plus au point que celui de l'époque de la révolution tranquille. Les adolescents du Québec d'aujourd'hui sont imaginatifs, productifs, confiants et autonomes", de révéler M. Ares.

Le BAZAR Enr.
133 Wellington nord — 567-6525
Sherbrooke, Qué.

TISSUS HAUTE COUTURE

25% de réduction

sur toute la marchandise en magasin, sauf sur le "super suède" et les tissus pour robes de mariées qui sont déjà réduits.

3 JOURS SEULEMENT

Association de locataires:

Appui à la campagne nationale

SHERBROOKE (GC) — L'Association des locataires de Sherbrooke a décidé d'appuyer la campagne qui se déroule actuellement au Québec afin de forcer les différents paliers de gouvernement à intervenir dans le domaine du logement.

Les principaux points revendiqués sont le maintien de la population résidante dans les quartiers, l'augmentation des services gratuits aux locataires et l'adoption d'un vaste programme pour l'amélioration de la qualité des logements.

C'est lors de son assemblée générale annuelle, que l'Association des locataires de Sherbrooke a voté ces recommandations, tout en adoptant un programme local d'activités dont la poursuite d'une campagne d'information contre la hausse des prix des logements.

De plus, l'Association des locataires de Sherbrooke a adopté une résolution pour la mise en place d'un organisme à but non-lucratif qui pourrait éventuellement se porter acquéreur de logements.

C'est un nouveau conseil d'administration, formée de onze personnes qui sera

chargé de mener à bien ces recommandations. Ce n'est toutefois qu'au cours d'une prochaine réunion du conseil d'administration que le choix des personnes qui occuperont les postes de commande aura lieu.

ACHETONS

OR

vieux ou neuf
Bijoux, chaînes, bragues, bagues, bracelets, dents.

PAYONS COMPTANT

les bijoutiers
Lucan
26 Wellington S., Sherbrooke,
563-3392
(Voisin du restaurant Les Trois Frères)



Madame Claude Gauthier-Poulin invite ses amis et clients à venir la rencontrer les mercredis et jeudis après-midi. Elle vous conseillera pour tous vos besoins en décoration. Consultation à domicile ou à notre magasin.

C.P. DÉCOR
Centre de Peinture
Sherbrooke Liée
2845, King ouest
569-5995

Nous vous offrons un service professionnel de nettoyage à la vapeur de tous genres de tapis et de meubles rembourrés.

Aussi location de machine à la vapeur, de style professionnel.

563-4736

TAPIS V.N. INC. 1495 King est. Sherbrooke

AVEC UN MINIMUM DE BOIS... REDUISEZ LE COUT DE CHAUFFAGE DE 80%

Visitez notre salle de montre et profitez des conseils de nos spécialistes.

- Matériaux de décoration
- Cheminées préfabriquées
- Poêles à combustion lente
- Accessoires
- Poêles en fonte québécoise
- Foyer récupérateur de chaleur

L'ÂTRE ANTIQUE

1124, rue King est. Sherbrooke, Québec, J1G 1E4.
Tél: (819) 563-9622

COSTUMES ET MANTEAUX "ULTRA SUEDE" ET DE LAINAGE.

Manteaux courts, robes, jupes, chemisiers, chandails, ratine de velours Regency, pantalons (laine et velours), Tailles 5-16 ans.

Tricot d'importation.

Lot de jupes et robes **30%** DE RABAIS

Lot de **GILETS à \$10.00** chacun

Chapeaux, bas et accessoires.

BOUTIQUE Trimpoussé enr.
1056, 12e Avenue nord, Sherbrooke
566-1121

Vaste stationnement gratuit.

Thérèse Raby
Céline Raby
Denise Bernier
Hélène Paquet
Jeannine Bilodeau

GRATUIT CLINIQUE MINOLTA

Clinique de vérification sur le matériel photographique Minolta

Vendredi 24 octobre de 18 à 21 h.
Samedi 25 octobre de 10 à 16 h.

Technicien spécialisé attaché à la compagnie Minolta vérifie votre matériel Minolta et répare les troubles mineurs

SPÉCIAUX EXTRA

Minolta SRT-200 obj. 45mm F2 **\$169.**

Minolta XG-1 obj. 45 mm F2 **\$258.**

Minolta XD-11, obj. 45mm F2 \$454

OBJECTIFS ROKKOR-X

28mm F2.8	\$134.
135mm F2.5	\$134.
200mm F4	\$174.
Zoom 24-50mm F4	\$464.
Zoom 35-70mm F3.5	\$288.
Zoom 50-135mm F3.5	\$344.

ART & PHOTO
107, rue Frontenac
Sherbrooke
563-4811

Les services à domicile pour handicapés: un leurre

SHERBROOKE (LO) — Selon Promotion-Logement, un centre d'accueil coopératif, les services à domicile pour personnes handicapées physiquement constituent un leurre.

Au cours d'une conférence de presse conjointe tenue mercredi, les porte-parole de Promotion-Logement et de deux autres centres de Montréal et Québec, ont expliqué que les

fonds alloués par le ministère des Affaires sociales sont affectés indifféremment aux personnes âgées, aux familles en difficultés et aux personnes handicapées.

Jusqu'à présent, la priorité a été accordée aux re-



Gaston Spooner

traités et un relevé démontre que 69 pourcent de cette clientèle est desservie comparativement à 23 pourcent seulement chez les handicapés.

Aujourd'hui, au moment même où les besoins de ces derniers accèdent au même rang prioritaire, les budgets se tarissent.

Léon Croteau, président de Promotion-Logement, Pierre Roy, directeur général, et Gaston Spooner, administrateur, ont signalé que pour l'exercice 80-81, un faible montant de \$19,000 (\$29,000 une fois annualisés) a été additionné aux budgets précédents pour l'ensemble de la ré-

gion estrienne et pour l'ensemble des clientèles.

Sur un budget régional de \$1.7 millions affectés aux soins à domicile, seuls les \$100,000 de Promotion-Logement servent sans doute possible aux handicapés.

Dans les centres locaux de services communautaires (CLSC), à qui d'ailleurs le ministère entend confier la totalité des services à domicile incluant ceux aux handicapés, seuls les cas les plus légers sont joints, soutiennent les porte-parole de Promotion-Logement.

Par surcroît, ajoutent-ils, le personnel n'a pas d'expertise spécifique pour la

clientèle handicapée et, en distribuant des services seulement le jour et la semaine, il laisse de côté les besoins des handicapés les plus lourds qui commandent une assistance aussi bien en soirée qu'en fin de semaine.

Face à cette situation, les trois centres réclament une rencontre avec le ministre des Affaires sociales dans l'espoir de le convaincre d'une part d'augmenter les fonds débloqués pour les handicapés et de protéger ces budgets et, d'autre part, de revoir sa décision à l'effet de confier exclusivement aux CLSC les services à domicile.

Noël et Cercovie

SHERBROOKE (GF) — Noël s'en vient rapidement. Les gens commencent à penser à leurs cadeaux. Nous, nous leur offrons la possibilité d'acheter une pièce d'artisanat et de poser en même temps un geste qui permettra à un organisme communautaire de poursuivre son travail indispensable.

Pour Thérèse Lefebvre, c'est du moins dans cet esprit que l'on peut visiter la septième exposition d'artisanat annuelle organisée par la Boutique des mains agiles, une branche de Cercovie.

L'exposition qui se déroule à compter de ce soir et durant toute la fin de semaine au Centre paroissial St-Jean Baptiste de la rue Conseil, permettra aux 55 membres d'exposer plus de 2,000 articles différents dans une foule de kiosques.

Ainsi, les gens pourront admirer... et acheter des articles aussi différents que

des courtes-pointes, des afghans, des vêtements pour enfants, des pièces de macramé, de broderie, de vannerie, de tricot et de tissage.

L'argent ainsi recueilli sert à la division artisanat de Cercovie afin de payer les locaux et le matériel nécessaire aux activités. "Nous regroupons plus de 55 membres, des personnes âgées qui viennent d'un peu partout de Sherbrooke et des environs immédiats. Nos activités sont extrêmement importantes pour ces gens. Elles peuvent même devenir une raison de vivre", explique Mme Lefebvre.

L'exposition débute vendredi à 19h00. Samedi, les portes ouvriront de 13h00 à 21h00, 22h00, "tant que le dernier visiteur ne sera pas parti. Dimanche, l'exposition se tiendra de 12h00 à 14h00 pour être suivie d'un tirage suite aux billets vendus dans chaque kiosque.

PARENTS CHRETIENS

NON à un enseignement sexuel matérialiste et athée

NON à "l'offensive sexuelle" de la Commission scolaire.

Pour contrer une propagande "incomplète" et "biaisée", souscrivez immédiatement.

Votre chèque S.V.P. à

CAMPAGNE ANTISEXUELLE

Le C.R.E.S.P.E.
C.P. 176, Sherbrooke

Chan. A. Larouche, prés.

Petit Ange

Rock Forest — Place Belvédère — Carrefour de l'Estrie

25%

DE RABAIS

HABITS DE NEIGE ET MANTEAUX

Toutes grandeurs, naissance à 10 ans. Gay Togs, Futurama, Robin

Plan mise de côté

JUSQU'AU SAMEDI 8 NOV. '80 INCLUS.

Profitez de notre VENTE ANNIVERSAIRE...



R-A-B-A-I-S

TOUS LES CORDUROYS
\$19⁸⁸

TOUS LES JEANS
\$19⁸⁸

TOUTES LES CHEMISES
POUR HOMMES
\$17⁷⁷

TOUS LES "SWEATSHIRTS"
\$11⁴⁴

Dercy, Howick, André, Michel, Levi's, Dude, Wrangler, etc.



30% DE RABAIS sur les gilets, ceintures, bas, bretelles, robes, jupes, blouses.

Plus environ 100 PAIRES de corduroy à **\$9⁹⁹**

A l'occasion de l'ouverture officielle

toute la marchandise en magasin est réduite au

1690, Galt ouest SEULEMENT

jusqu'au 27 octobre inclus (lundi)

Disco-Jeans

1690-A, Galt ouest, Sherbrooke, 566-7767

Vente 1er achat

chez CHARLEQUINON

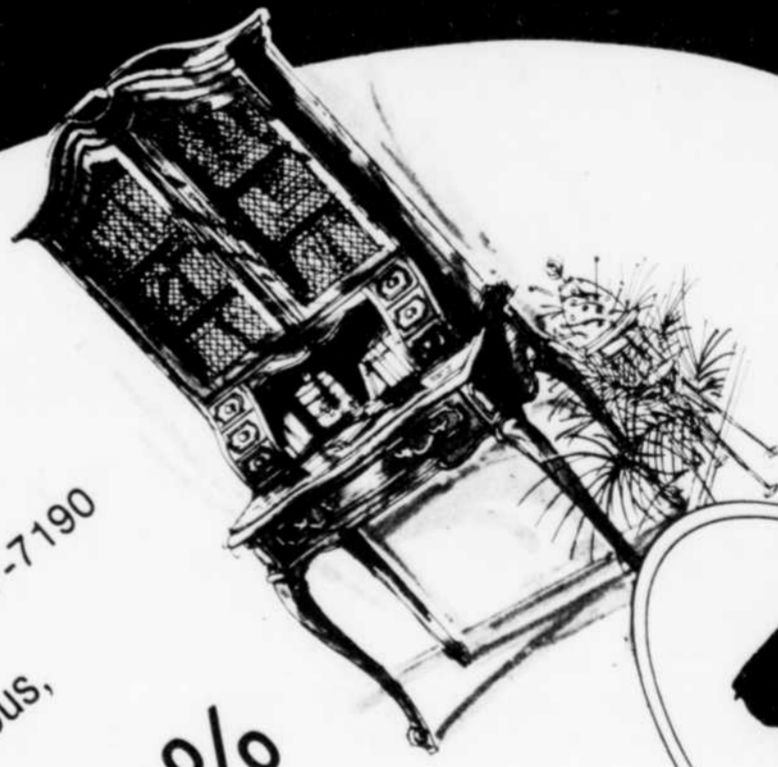
intérieurs distingués

4357, Boul. Bourque, tél.: (819) 567-7190

Pour votre premier achat chez nous, profitez des REDUCTIONS de

15% et 35%

jusqu'au 25 octobre 1980.



Charles Quint intérieurs distingués

Pourquoi vente 1er achat? Nous avons choisi cette appellation parce que votre premier achat chez nous sera le début d'une nouvelle expérience dans le domaine de la décoration. Ce sera une expérience marquante pour vous parce que vous aurez apprécié la qualité de notre marchandise, la compétence de notre personnel, courtoisie et la Mais surtout parce que le mot décoration aura désormais un tout autre sens pour vous.

- SERVICE DE DÉCORATION
- MEUBLES DE STYLE
- TAPIS
- TAPISSERIE
- PEINTURE
- DRAPERIES